

Le libre-échange...à la télévision

GILBERT BRUNET
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Après la constitution, le libre-échange : les télé-spectateurs québécois auront une nouvelle fois, à compter du 15 septembre, l'occasion de voir et d'entendre leurs élus dialoguer avec les représentants des organismes que la libéralisation du commerce canado-américain préoccupe.

Les deux partis représentés à l'Assemblée nationale ont en effet convenu, hier, que les travaux de la commission parlementaire qui étudiera le processus menant au libre-échange, si ce n'est un traité conclu d'ici là, seront télédiffusés.

Les groupes intéressés à se faire entendre ont jusqu'au 8 septembre pour faire parvenir leurs réflexions à la commission, dont les travaux devraient s'échelonner sur deux semaines.

Le 3 octobre, en effet, est la date limite fixée par les négociateurs américains pour enclencher la ratification d'un éventuel traité par le Congrès américain.

L'opposition péquiste a souscrit aux termes de cet accord avec le gouvernement Bouras-

sa, mais avec beaucoup de réticences. Sitôt l'entente rendue publique par le leader parlementaire du gouvernement, M. Michel Gratton, à l'entrée du Conseil des ministres hier, le porte-parole du Parti québécois et député de Bertrand, M. Jean-Guy Parent, affichait sa déception.

■ D'abord parce que le premier ministre Bourassa et ses ministres directement concernés (Pierre MacDonald (Commerce extérieur), Daniel Johnson (Industrie et Commerce), Michel Pagé (Agriculture), Lise Bacon (Affaires culturelles) seront membres de la commission parlementaire et ne pourront donc être interrogés à titre de « témoins » :

■ ensuite parce que le principal conseiller du gouvernement en matière de libéralisation des échanges, M. Jake Warren, comparaitra devant la commission, mais à huis clos, exceptionnellement ;

■ enfin parce que le gouvernement refuse toujours de publier les études d'impact, sur l'emploi et l'investissement par exemple, qu'il a en mains, comme les études juridiques quant à la ratification provinciale d'un traité éventuellement conclu entre Ottawa et Washington.

Élection le 14 septembre

Presse Canadienne

QUÉBEC

Une élection partielle aura lieu dans la circonscription électorale de Notre-Dame-de-Grâce le 14 septembre prochain, a annoncé hier le bureau du premier ministre Bourassa.

Cette élection à remplacer M. Reed Scowen, récemment nommé Député général du Québec à Londres.

M. Scowen avait été réélu en 1985, avec 21 024 votes contre 3 298 pour son adversaire péquiste.

SONDAGE GALLUP

Sida: 90% des Canadiens veulent que les candidats à l'immigration passent un test

Dans un récent sondage Gallup sur les tests de contact avec le virus du Sida pour divers groupes, un consensus national s'est dégagé en faveur de tests chez les personnes demandant à immigrer au Canada (90 p. cent). Une question semblable faite aux Américains, lors d'un sondage Gallup en juillet, donne une réponse identique : 90 p. cent des Américains sont en faveur d'un test chez les immigrants.

De plus, au Canada, une légère majorité favorise les tests chez les personnes exerçant certaines fonctions de responsabilité, comme les politiciens et les enseignants (54 p. cent). Sur le droit des employeurs d'effectuer des tests auprès de leurs employés, l'opinion canadienne est partagée en deux groupes à peu près égaux : 46 p. cent en faveur ; 49 p. cent contre.

Parmi les sous-ensembles selon les régions, c'est dans la région de l'Atlantique que l'on est le plus en faveur de tests auprès des groupes mentionnés plus haut.

Les personnes ayant une formation universitaire favorisent moins les tests, dans l'ensemble, que les personnes ayant une formation moins poussée.

La première question posée permet de voir que presque tous les Canadiens (98 p. cent) sont renseignés au sujet du SIDA.

Aux personnes renseignées, on posait d'autres questions :

« Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :

■ Que les gens occupant des postes comportant des responsabilités particulières pour le Canada, tels que les politiciens ou les enseignants ;

■ Et que les immigrants éventuels au Canada, devraient être soumis aux tests médicaux pour savoir s'ils ont été exposés ou non au virus du Sida ;

■ Et que les employeurs ont le droit de faire subir des tests à tous ceux et celles qu'ils emploient pour savoir s'ils ont été exposés au virus du Sida ? »

	En faveur des tests	Contre les tests	Sans opinion
Pour les immigrants			
Dans l'ensemble du pays	90%	8%	1%
Sous-ensembles selon les régions			
Atlantique	98	2	1
Québec	87	12	1
Ontario	90	8	2
Prairies	91	8	1
Colombie-Britannique	90	7	3
Pour les gens exerçant certaines fonctions de responsabilité			
Dans l'ensemble du pays	54	41	5
Sous ensembles selon les régions			
Atlantique	63	33	4
Québec	51	44	4
Ontario	55	39	6
Prairies	49	48	4
Colombie-Britannique	54	35	11
Concernant le droit des employeurs à l'égard des employés			
Dans l'ensemble du pays	46	49	5
Sous-ensembles selon les régions			
Atlantique	57	41	2
Québec	44	55	5
Ontario	49	46	6
Prairies	38	56	6
Colombie-Britannique	44	49	6

Les résultats de ce sondage sont fondés sur l'interview, à domicile, de 1 034 adultes de 18 ans ou plus, entre les 8 et 11 juillet. Parmi les personnes interrogées, 1 014 connaissaient le SIDA. Un échantillon de cette ampleur comporte une marge d'erreur ne dépassant pas 4 points de pourcentage 19 fois sur 20.

Bourassa ne parvient pas à rassurer les Franco-Manitobains

DENIS LESSARD
envoyé spécial de La Presse
SAINT-BONIFACE, Manitoba

En ratifiant l'Accord du lac Meech, le Québec a laissé tomber les francophones des autres provinces, estiment les tenants de la communauté franco-manitobaine, en dépit de la tentative de les rassurer, du premier ministre Robert Bourassa, hier.

Hier, avec insistance, une cinquantaine de jeunes enseignants et étudiants francophones ont réclamé des explications de M. Bourassa pour un accord constitutionnel qui n'accorde qu'au Québec le mandat de « promouvoir » la langue française. « Un Québec fort ne peut que vous aider à poursuivre le combat de la francophonie canadienne de façon plus efficace », a soutenu M. Bourassa, qui dénote, dans l'attitude des provinces « du potentiel » pour améliorer la situation des francophones hors Québec.

« Saint-Boniface s'assimile, les jeunes parlent plus souvent entre eux en anglais qu'en français », a lancé un jeune moniteur. « C'est toujours inquiétant pour un politicien (de tels constats) », a reconnu M. Bourassa convaincu de « remplir un devoir moral » par sa visite à cette communauté en péril.

Des 56 000 manitobains d'origine française, seulement 30 000 utilisent encore le français au foyer. Et les prochains chiffres de Statistique Canada, tirés du recensement de 1986, menacent d'être dévastateurs. « Je n'ai vraiment pas hâte de les voir », laisse tomber M. Roger Turenne, responsable des services en français au gouvernement manitobain.

Aussi durant toute la journée l'assurance du dirigeant québécois quant à l'impact de l'Accord du lac Meech, s'est heurtée au scepticisme des vieux routiers de la cause franco-manitobaine.

Laissés pour compte

« Le Québec nous a oublié complètement », a confié hier, à La Presse, M. Laurent Desjardins, ministre de la Santé au gouvernement néo-démocrate d'Howard Pawley. Elu depuis près de 30 ans par la communauté francophone de Saint-Boniface, M. Desjardins, comme la plupart des franco-manitobains interrogés hier ne cachait pas sa déception devant un accord constitutionnel qui n'accorde qu'au Québec, le mandat de « promouvoir » son caractère francophone. « Ça fait 100 ans qu'on se bat, nous ne voulons pas que « préserver » (notre langue), nous voulons aussi promouvoir », a laissé tomber le ministre. « Oui, nous aurions souhaité plus de solidarité du Québec. Si le Québec veut représenter le Canada-français, il devrait défendre le Canada-français dans tout le pays », a-t-il dit avant de rencontrer M. Bourassa en matinée.

« Le Québec nous a bien oublié. Pour nous c'est le statu quo », de renchérir la présidente de la Société franco-manitobaine, Mme Lucille Blanchette.

Pour M. Bourassa, toutefois « la structure juridique et la réalité politique » font qu'il est normal que le Québec ait obtenu un rôle particulier quant à la défense du français.

Il ne reste plus que 27 réfugiés à Halifax

Presse Canadienne

Il ne reste plus que 28 des 174 sikhs internés depuis deux semaines au camp militaire de Halifax en attente que les formalités d'usage pour l'obtention d'une caution soient remplies.

Hier, un troisième autocar a quitté la capitale de la Nouvelle-Écosse avec à son bord un autre groupe de 47 étrangers. Ils font route vers Toronto, où ils doivent prendre dans le courant de la journée un vol notifié pour Vancouver.

Hier, à trois heures d'intervalle, deux autocars sont arrivés dans la Ville reine avec les 92 sikhs qui avaient quitté Halifax mardi. La plupart d'entre eux ont décidé de s'établir à Toronto.

Aussitôt descendus des autocars, les nouveaux arrivés, l'air nerveux et la mine fatiguée par 18 heures de route, ont été transportés au temple Sri Guru Singh Sabha, où ils ont prié, puis mangé.

Encore une fois, ils ont été tenus à l'écart de la presse. Les représentants de la communauté sikh ont expliqué que si des révélations étaient faites sur la façon dont les réfugiés ont quitté l'Inde,



Les premiers ministres Robert Bourassa et Howard Pawley ont fait la paix hier à Winnipeg.

LASERPHOTO CP

Pour la promotion du français à travers le pays, « le Québec est prêt à jouer un rôle, mais ne peut pas aller au-delà de ses compétences provinciales », a dit M. Bourassa, à qui un jeune a demandé s'il « s'était lavé les mains de l'affaire Piquette », le député albertain à qui on a interdit de parler français au Parlement.

Pour M. Bourassa, l'accord constitutionnel représente des gains pour tous les francophones.

On y parle pour la première fois de canadiens d'expression française. En outre, il impose aux provinces la protection du caractère bilingue du pays.

« L'accord n'est pas parfait, mais c'est un pas en avant qui fait avancer le Québec et les francophones hors Québec, ceux-ci peuvent bénéficier de cette force de la société québécoise », a-t-il dit.

Professeur de sciences politiques au collègue de Saint-Bonifa-

ce, et spécialiste réputé du dossier franco-manitobain, M. Raymond Hébert, a reconnu que l'accord constitutionnel était « une réalisation assez extraordinaire » pour le Québec.

Cependant, « il reste décevant parce qu'il n'améliore pas la situation des francophones. Ils ont raison d'avoir été déçus », a-t-il dit.

En comptant sur la bonne volonté des provinces à assurer des droits à leurs minorités francophones, le Québec fait preuve d'un optimisme qui frise l'irréalisme, selon lui.

« On le voit en Alberta, on l'a vu ici en 1983 (lors de la crise sur les services en français), les gouvernements provinciaux ne sont pas généreux », a poursuivi M. Hébert.

Pour M. Raynald Guay, ex-conseiller juridique de la SFM, l'accord « est neutre du point de vue des droits des francophones hors Québec ».

« C'est un accord québécois », a-t-il renchéri, soutenant que le Québec s'en était tenu strictement à son rôle de défendre ses intérêts politiques.

Même son de cloche chez le ministre manitobain de l'Environnement, M. Gérard L'Écuyer, qui a aussi rencontré M. Bourassa hier. « Le Québec a vu à ses intérêts », a-t-il soutenu. Selon lui, M. Bourassa a sûrement tenté, lors des négociations d'en avoir davantage pour les francophones hors Québec, « je lui donne le bénéfice du doute ».

Le Manitoba devrait endosser l'Accord du lac Meech tel quel

DENIS LESSARD
envoyé spécial de La Presse
WINNIPEG

À moins d'un revirement aussi imprévu qu'improbable, le Manitoba entérinera sans la modifier la résolution issue de l'Accord du lac Meech, qui consacre le retour du Québec au sein de la confédération canadienne.

Mais l'adoption du texte, en revanche, pourrait ne survenir que le printemps prochain, voire à l'été.

Jusqu'ici seul le Québec a adopté une semblable résolution, démantelant le compte à rebours qui veut que dans trois ans, tous les parlements au pays aient emboîté le pas.

Hier, le ton était à la réconciliation entre le Québec et le Manitoba, lors du passage à Winnipeg du premier ministre Robert Bourassa.

Pour l'occasion M. Pawley avait rangé ses armes favorites dans la joute politique, le contentieux du contrat d'entretien des F-18, et le préjugé fédéral qui selon lui a toujours favorisé le Canada central, l'Ontario et le Québec.

Au terme d'une rencontre de deux heures, face à face puis en compagnie d'une brochette de ministres manitobains, MM. Bourassa et Pawley ont salué la proxi-

mité de leurs positions face aux coupures « unilatérales » d'Ottawa dans les paiements de transferts, la note toujours croissante des soins de santé et la nécessité d'augmenter les exportations d'hydro-électricité vers les États-Unis.

À l'unisson, MM. Bourassa, et le leader manitobain Howard Pawley, ont soutenu qu'il « serait très difficile » de recouvrir un accord constitutionnel, si difficilement obtenu, après de pénibles et longues négociations entre onze gouvernements.

« C'est risqué, si on propose des changements on s'expose à ce que d'autres en réclament aussi », a rappelé M. Pawley.

Les deux hommes repoussent à une seconde ronde de négociations constitutionnelles, prévue dans l'Accord du lac Meech, d'éventuels amendements réclamés notamment par les Franco-manitobains.

Ces derniers veulent des changements « plus que cosmétiques » à un accord qui n'accorde qu'au Québec le rôle de « promouvoir » sur son territoire le fait français, a soutenu hier la présidente de la Société franco-manitobaine, Mme Lucille Blanchette.

En fin de journée M. Bourassa opposait une fin de non recevoir à ces demandes, promettant en revanche, du Québec, tout l'appui

nécessaire à la promotion des droits de cette communauté.

Hier, M. Pawley s'est refusé à s'engager formellement à ce qu'il n'y ait pas de changement dans sa province au texte de l'accord. Une commission parlementaire sera chargée d'entendre les groupes concernés, et ce serait lui faire injure que d'en prévoir à l'avance les résultats, a-t-on indiqué.

Pour Gary Filmon, le chef de l'opposition conservatrice à Winnipeg, une adoption rapide de l'accord ne fait pas de doute. « Nous avons supporté l'Accord du lac Meech, à ce moment-ci je ne prévois pas de changements », a-t-il confié à La Presse.

Les tories ont même proposé au gouvernement néo-démocrate de reconvoquer le Parlement cet automne pour régler la question rapidement, a soutenu M. Filmon, qui, en 1983 était à la tête du mouvement contre l'enchevêtrement des droits des francophones.

À peine terminée, la session au parlement de Winnipeg ne doit reprendre qu'en février 1988. La commission parlementaire pourrait être tenue dès cet automne, mais le scénario le plus vraisemblable veut que le texte soit déposé en Chambre en février pour être scruté en commission, après quelques jours de débats.



Un réfugié est accueilli à sa descente d'autobus hier, en face du temple sikh de Toronto.

LASERPHOTO CP

Paul Desmarais
président du conseil
d'administration

Roger D. Landry
président éditeur

Michel Roy
éditeur adjoint

Claude Gravel
directeur de l'information

Jean-Guy Dubuc
editorialiste en chef

Éditorial

Quelle aide sociale?

La mise en accusation de sept médecins qui auraient encouragé des fraudes aux dépens de l'aide sociale, remet en lumière la nécessité d'une révision en profondeur de tout ce programme.

Promise à grand renfort de publicité à la toute veille de l'élection générale de décembre 1985, cette réforme se fait toujours attendre.

A l'époque, les libéraux n'hésitaient pas à qualifier de «désuet» et d'«inéquitable» le régime actuel d'aide sociale. Les ministres Thérèse Lavoie-Roux et André Vallerand, ainsi que le député Christophe Sirros, présentement adjoint parlementaire de la ministre de la Santé et des Services sociaux, prétendaient alors qu'il s'agissait tout au plus d'un programme «ramasse-tout», qui ne devait servir qu'en dernier recours.

Quelques mois plus tard, les libéraux ayant repris le pouvoir, le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Paradis, promettait un projet de loi dans les mois suivants.

M. Paradis avait alors affirmé que la discrimination actuelle, qui fait qu'un jeune assisté social de moins de 30 ans touche \$382 de moins par mois qu'une personne plus âgée, serait abolie. Cependant, les assistés sociaux jugés aptes au travail pouvaient se voir prives ou sévèrement amputés de leurs prestations s'ils refusaient de s'inscrire dans un programme visant à améliorer leurs chances de décrocher un emploi.

Ce programme d'Action positive pour le travail et l'emploi (ACTE) se fait toujours attendre, du moins en pratique, car les programmes actuels d'emplois communautaires, de recyclage ou de formation en cours d'emploi ne sont guère satisfaisants.

«Ce qui nous laisse songeur, faisait savoir l'an dernier un porte-parole du Conseil du patronat du Québec, c'est comment le gouvernement va s'y prendre pour créer des stages dans les entreprises et favoriser des travaux communautaires dans des régions où il n'existe pas d'entreprises et où l'aide sociale est omniprésente.» En Gaspésie, en Abitibi et sur la Côte-Nord, par exemple.

Quoi qu'il en soit, le ministre Paradis rencontra une foule d'obstacles sur son chemin; non seulement la réforme promise pour l'automne 1986 n'a pas eu lieu, mais il est loin d'être certain qu'elle verra le jour à l'automne 1987.

En attendant, les enquêtes de tout genre visant à démasquer les fraudeurs qui profitent de l'aide sociale défraient les manchettes.

Il est évident que l'État ne saurait tolérer des abus. L'aide sociale, de juridiction provinciale, tout comme l'assurance-chômage qui dépend d'Ottawa, ne doivent servir qu'à ceux qui y ont droit. Mais la chasse aux fraudeurs ne doit pas faire oublier l'essentiel: remettre au travail, le plus tôt possible, un grand nombre de Canadiens qui, bien souvent, ne demanderaient pas mieux que de travailler.

L'accent doit donc être placé sur la mise sur pied de programmes conjoints en ce sens. Les progrès semblent plutôt minces de ce côté.

Pierre VENNAT

Progrès organisé

Une étude préparée pour le Conseil économique du Canada constate que le Canada est en retard dans l'adoption de technologies de pointe. Cette constatation est inquiétante, mais elle n'est pas surprenante, car nous sommes à la remorque de la technologie étrangère dans beaucoup de domaines.

Elle est inquiétante parce que, comme le dit Mme Judith Maxwell, présidente du Conseil économique: «Le progrès technologique est l'une des clés de la prospérité économique. L'adoption rapide des innovations techniques permet, en effet, d'accroître la productivité, la compétitivité sur les marchés mondiaux et, par voie de conséquence, l'emploi.» Ce retard technologique pourrait en partie expliquer pourquoi le taux de chômage reste à presque 9 p. cent en pleine période de reprise économique.

Pour beaucoup de gens, la haute technologie est une cause de chômage: on voit l'image du robot qui remplace une dizaine d'employés. En fait, pour cent emplois perdus à cause de nouvelles technologies, plus de cent emplois nouveaux devraient être créés ailleurs dans l'économie. Cela n'est pas toujours le cas, surtout si la main-d'œuvre manque de mobilité et que les emplois dans les métiers de l'usinage, par exemple, ne sont pas compensés par une création d'emplois rapide dans l'informatique.

Il est donc important de bien comprendre le progrès technologique du point de vue de l'emploi et de créer des politiques pour guider les décisions non seulement économiques et industrielles mais aussi dans l'enseignement et dans les syndicats. Le Conseil économique a fixé un certain nombre d'objectifs qui doivent permettre une transition sans trop de heurts au cours des dix prochaines années. Il examine notamment les questions du recyclage des travailleurs «déplacés» par une nouvelle technologie et la formation des jeunes pour qu'ils puissent trouver des emplois et adopter les métiers de l'avenir.

Pour le Conseil économique, ces objectifs sont l'ébauche d'une stratégie nationale qui mobiliserait les efforts des pouvoirs publics, des entreprises et des travailleurs. Tous doivent collaborer si l'on veut donner plus de mobilité à la main-d'œuvre sans créer de tensions dans le marché du travail.

Cependant, le Conseil économique n'examine pas suffisamment les politiques économiques qu'il faudrait adopter pour que cette évolution se fasse de façon plus spontanée. Il est en effet dangereux de faire dépendre un tel changement économique et social d'une série de politiques et de décisions prises par des organismes officiels.

Le progrès technologique est facile à assimiler dans les très grandes entreprises comme Northern Telecom ou Alcan, qui ont les moyens de créer la technologie de l'avenir et de préparer leur gestion en conséquence: elles n'ont pas vraiment besoin d'aide dans un domaine qu'elles maîtrisent si bien. Les petites entreprises ont aussi une grande facilité à innover et à adopter de nouvelles technologies; celles qui font partie d'industries naissantes sont souvent même les moteurs de l'innovation. Une stratégie nationale doit créer un climat favorable pour ces entreprises qui sont proches de leurs marchés, de leur main-d'œuvre et de la recherche universitaire, grâce à la jeunesse de leurs cadres.

Frédéric WAGNIÈRE

LES 7 MÉDECINS NE RECEVAIENT PAS D'ARGENT POUR LEURS FAUX CERTIFICATS.



DRÔTES RESERVES

TRIBUNE LIBRE

L'âge du coeur...

À Martha Gagnon, journaliste

Nous avons lu votre article relatant l'attentat sur une «vieille dame de 64 ans», paru le 15 juillet.

Vous devez être très, très jeune pour ainsi penser qu'à 64 ans une personne est vieille!

Nous sommes moins vite qu'à 30 ans, mais ne sommes pas encore «vieilles». Nous suivons la mode, dansons, jouons au tennis, au golf — et le sexe fait aussi partie de notre vie!

Dans vingt ans, peut-être serons-nous âgées; nous vous ferons alors parvenir nos impressions sur la vieillesse.

Dora JOHNSON BASTIEN (63 ans)

Rita MEUNIER SAINT-GERMAIN (64 ans)

Pierrette PATRY (62 ans)

Denise LANGEVIN (63 ans)

Gisele LACHAPPELLE (63 ans)

Françoise LACROIX (65 ans)

Laval

Un Montréalais en Australie

Montréalais d'origine, j'habite l'Australie depuis plus de dix ans. Un des meilleurs moyens de garder le contact avec le Québec est de lire *La Presse* qu'un ami m'envoie régulièrement. Je trouve toujours votre journal vraiment intéressant et d'une grande qualité.

C'est évident que beaucoup de changement ont pris place au Québec depuis dix ans; on l'a constaté lors de nos visites. Par exemple, nous, francophones, avons fait des percées spectaculaires dans le monde des affaires, des arts et des sciences.

Mais il y a un domaine où rien n'a changé: le baseball. Comment se fait-il qu'après 18 ans d'existence, il n'y a pas un seul joueur québécois dans l'équipe des Expos de Montréal? Cela me semble incroyablement. C'est sûrement un anachronisme.

On me dit que les assistances ont beaucoup baissé aux parties locales des Expos. Une des raisons serait que les gens ne peuvent pas s'identifier à des joueurs qui ne parlent pas français et qui connaissent si peu les moeurs locales. Est-ce exact?

Denys MARTIN
Perth
Western Australia

Les guichets

Au lieu de qualifier d'insouciant ou d'imprudent les consommateurs qui «pitonnent» leur numéro personnel aux guichets automatiques à la vue de tous, comme plusieurs quotidiens l'ont laissé entendre récemment, peut-être pourrait-on s'arrêter à regarder com-



Qui paye pour ces Silks?

Bravo au maire de Halifax, Ron Wallace, pour sa prise de position publiée dans *La Presse* du 18 juillet concernant l'arrivée des 174 passagers clandestins de l'*Amelie*. Bravo aussi au premier ministre John Buchanan qui soutient que ces Asiatiques n'auraient jamais dû recevoir l'autorisation d'entrer au Canada.

Monsieur John Turner va dans le même sens: il dit qu'ils auraient dû être refoulés en mer. Sauf qu'il faut se méfier des libéraux d'Ottawa. Qu'on se souvienne lorsqu'ils ont bat-

tu le chef conservateur d'alors, Joe Clark, sur la loi anti-inflation: environ six mois après avoir pris le pouvoir, le gouvernement de Pierre Trudeau passait la loi qu'ils avaient combattue.

Il est clair que, en donnant la permission à des clandestins de débarquer, c'est l'argent de tout les contribuables canadiens qui est dépensé en frais d'avocats et autres procédures légales. Le contribuable s'en rend bien compte. Me Mendel Green, l'avocat des 174 passagers, aurait dit que l'argent n'était pas un problème! Serait-il payé par les Américains? (...)

S. LAURIER
Montréal

ment ces guichets sont conçus. Si le clavier était sur une table, comme un clavier d'ordinateur ou de machine à écrire, au lieu d'être à la hauteur des yeux d'un homme qui mesure six pieds, il serait alors possible d'exercer ses droits d'usager sans avoir à insulter ceux qui attendent en ligne en les soupçonnant d'être des voleurs...

Sans compter que les guichets automatiques deviendraient alors accessibles aux personnes clouées à un fauteuil roulant.

Suzanne BLANCHET
L'Assomption

Violation de la loi 101?

À Madame Louise Roy,
PDG de la STCUM

Depuis peu, des membres de votre organisme ont fait l'installation d'affiches bilingues dans les wagons du métro. Ces affiches, dont le texte est illustré de vignettes explicatives fort compréhensibles, indiquent la marche à suivre afin de quitter le wagon advenant un incident fâcheux. Pourquoi l'anglais?

Si vous avez cru bon agir de la sorte par courtoisie envers une minorité, avez-vous pensé qu'en ce faisant vous ne respectiez pas la majorité et la loi

dont elle demande démocratiquement le respect?

Cette fois le contrevenant à la loi 101 est un organisme public... qui tout récemment organisait un concours auprès des jeunes afin de les inciter à avoir plus d'égards envers ses usagers et de respect pour le son matériel. Voilà qui s'appelle prêcher par l'exemple!

J'ose espérer, Madame la Présidente, que vous agirez promptement afin de corriger cet écart par manque d'égards.

André LAFLAMME
Montréal

Je m'accuse...

Au ministre
Pierre Paradis,

Je m'accuse devant Dieu et les lecteurs-lectrices de *La Presse* d'avoir étudié pendant dix-sept (17) ans, poussant mon hypocrisie jusqu'à paraître des études universitaires, dans le seul but répréhensible de toucher des prestations d'aide sociale.

Je m'accuse aussi de lire les journaux et d'écouter la radio. C'est d'ailleurs à la radio qu'on m'apprit, lorsque la grève des postiers fut définitivement réglée, que les chèques de prestataires allaient être acheminés de façon normale... plus précisément postés (vous savez,

N.B.

La Presse publie sous cette rubrique les lettres qui répondent aux conditions suivantes: intérêt, concision, signature, nom complet, adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve le droit de les abréger et privilège celles qui font suite à des articles publiés dans *La Presse*. Les adresser comme suit: Tribune libre, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

c'est cette opération délicate et très exigeante intellectuellement qui consiste à placer un chèque dans une enveloppe et à timbrer cette dernière).

Je m'accuse aussi de posséder plus que le strict nécessaire: je dispose d'au moins deux draps de rechange, de trois paires de pantalons, etc. (j'ai aussi un double menton). Je m'accuse aussi de chercher activement du travail, de dépenser mon allocation généreuse en photocopies de c.v., billets d'autobus, enveloppes et timbres. Je m'accuse surtout de ne pas engraisser les caisses électorales de formations politiques provinciales ou fédérales. Je m'accuse de priver certaines familles d'une troisième voiture et d'une deuxième piscine. (...)

Daniel ARCHAMBAULT
Montréal

Épandages néfastes

J'en ai marre de ces épandages d'engrais et d'herbicides! J'en ai marre de respirer ces vapeurs puantes et je m'inquiète de l'indifférence ou de l'ignorance des gens devant cette pollution.

Dernièrement, ma voisine a fait arroser sa pelouse, ses haies et ses grandes épinettes en parfaite santé. Mon entourage a été incommodé durant deux jours. Nous en respirons encore les odeurs infectes. Bientôt, le traitement recommencera. Qu'arrivera-t-il aux insectes utiles et aux oiseaux qui s'en nourrissent?

A mon grand désarroi, je me rends compte, après enquête, qu'aucune administration provinciale ou municipale ne se soucie vraiment de ce problème qui s'accroît de jour en jour. Où sont-ils les organismes qui aident à lutter contre ce fléau?

Bien que ma pelouse soit garnie de trèfles et de pissenlits, elle est plus poétique qu'un «tapis de salon» et ne renvoie pas un air vicié à mes voisins. Quand il y en a trop, je les arrache: un peu d'exercice ne fait de mal à personne.

Je me suis depuis longtemps convertie au jardinage biologique: j'obtiens d'aussi bons résultats qu'avec des engrais et insecticides chimiques qui détruisent l'harmonie d'un sol vivant et qui finissent tôt ou tard dans nos cours d'eau.

Annie GEOFFROY
Montréal

Jean-Guy Dubuc

La triste histoire du CSSMM

Deux éléments ont particulièrement retenu l'attention du public dans l'affaire du Centre de services sociaux du Montréal métropolitain. D'abord, l'inconscience coupable de son ex-directeur général; puis, le silence gênant du conseil d'administration. À l'aide de documents présentement en possession de *La Presse*, qui ont servi de base à un long entretien avec le président du conseil d'administration du CSSMM, M. Jean-Louis Poirier, il est maintenant possible d'affirmer que le conseil était conscient des agissements du directeur général, qu'il a pris les moyens adéquats, en temps opportun, pour les faire cesser, et qu'il était justifié de ne pas rendre public l'ensemble des méfaits accomplis pour s'assurer de l'identité de leurs auteurs.

La première enquête

M. Jean-Richard Charbonneau entra en fonction, comme directeur général du CSSMM, le 1er décembre 1985. Pendant près de deux ans, le conseil d'administration parut heureux de sa gestion et lui accorda sa confiance. Mais un rapport financier annuel (1984-85), préparé par la firme Samson Belair, suscita des interrogations sur certains aspects de l'administration. Le président du conseil, M. Guy St-Onge, décidait alors de former un comité de contrôle budgétaire placé sous la présidence de M. Jean-Louis Poirier, récemment arrivé au conseil. Une semaine plus tard, le 15 novembre, M. Saint-Onge discutait avec le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Paulin Dumas, de l'opportunité de retenir les services de la maison Raymond, Chabot, Martin, Paré pour préparer un rapport spécial de vérification; et le 27 novembre, le conseil d'administration demandait à la firme d'experts de présenter un rapport urgent sur la situation qui paraissait déjà suspecte.

De son côté, le comité Poirier se mettait au travail au début de février de l'année 1986. Entre le 5 février et le 14 avril, il tint 11 réunions. Mais il n'a pas attendu la fin des réunions pour se convaincre des abus auxquels se laissait aller le directeur général. C'est ainsi que le 6 mars, le conseil lui demandait de remettre sa carte de crédit Master Card; le 10 mars, M. Charbonneau s'absentait pour «congé de mala-

die». Et le 1er avril suivant, le conseil demandait la démission de M. Charbonneau, laquelle fut acceptée par le conseil le 3 avril.

Ce qui signifie que l'étude au comité interne de contrôle budgétaire était arrivée à ses propres conclusions concernant l'administration de M. Charbonneau et la trouvait assez déficiente pour exiger sa démission. À ce moment, on s'inquiétait de la qualité de son administration et de sa façon de dépenser les fonds publics, sans porter d'accusations formelles contre lui.

M. Charbonneau écrit au conseil: «Je crois le moment venu pour moi de reorienter ma carrière... C'est donc avec nostalgie mais avec la satisfaction du devoir accompli que je vous informe de mon intention de quitter mes fonctions de directeur général...». On discute des conditions, on lui accorde trois mois de salaire comme allocation de séparation, on soustrait du remboursement des jours de vacances accumulés certaines dépenses comme une part (3 500\$) du Club de golf de la Vallée du Richelieu, et on se dit adieu. M. Charbonneau reçoit un chèque de 16 486,15 \$.

En attendant le rapport «urgent» que doit remettre la maison Raymond, Chabot, Martin, Paré, le 3 avril, le conseil décide de retenir les services de la firme CGO (Conseil et gestion d'organisation) pour assurer la direction générale par intérim.

Aussitôt, le conseil procède à certains gestes devant servir à limiter le pouvoir de dépenser de l'administration: abolition des cartes de crédit d'essence des cadres supérieurs; arrêt d'utilisation du compte de banque spécial; arrêt de paiements de certains règlements de départ et de consultants; arrêt des comptes ouverts de restaurants; arrêt de la pratique consistant à confier à une firme externe les projets d'immobilisations. Le conseil élit ensuite à la présidence, le 27 mai, M. Jean-Louis Poirier, celui qui avait entrepris et dirige les travaux du comité de contrôle budgétaire. M. Poirier accepte, de façon temporaire, simplement pour mener à terme un travail de redressement du CSSMM.

Le 5 juin 1986, le rapport spécial de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré est déposé, six mois et quelques jours après qu'il fut mis en chantier.

La seconde enquête

Le jour même où le conseil d'administration reçoit officiellement ce rapport, il prend une autre décision importante que l'on trouve au procès-verbal de la réunion de ce jour. En résumé, voici le contenu de la résolution: «étant donné le mandat qui avait été confié aux vérificateurs externes; étant donné le délai de six mois encouru avant la production du rapport; étant donné que ce rapport (...) souligne plusieurs faiblesses dans les procédures de contrôle, les procédés administratifs et les systèmes en général; étant donné que ce rap-

port suscite de nombreuses interrogations sur la nature et la justification de plusieurs dépenses; étant donné qu'au cours des deux derniers mois, la direction générale a porté à la connaissance du conseil d'administration ses inquiétudes par rapport à plusieurs dépenses, attributions de contrats, règlements de départ qui n'avaient pas fait l'objet d'autorisation du conseil d'administration; étant donné l'importance des sommes reliées; attendu la volonté du conseil d'administration du CSSMM d'obtenir tous les éclaircissements nécessaires sur les dépenses encourues depuis deux ans; attendu la volonté du conseil de mettre en place tous les mécanismes requis pour assurer la meilleure utilisation possible des fonds publics en regard des clientèles à desservir; il est proposé (...) et résolu à l'unanimité que le président du conseil d'administration soit mandaté pour convenir avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, des modalités d'un mandat de vérification supplémentaire...»

On demande alors que la vérification touche les deux derniers exercices financiers, soit du 1er avril au 31 mars, que le rapport soit déposé le 3 septembre et que des recommandations spécifiques soient faites.

Le 16 juin, le conseil requiert du ministre la permission d'avoir recours à cette nouvelle vérification. Le 26 juin, le conseil s'entend avec le ministre pour en confier le mandat à la firme Price Waterhouse. On lui demande de faire enquête sur les règlements de départ du CSSMM au cours des deux dernières années; sur les mécanismes d'attribution, le contenu des ententes et le processus de contrôle touchant les contrats de services professionnels; sur la gestion des dépenses d'immobilisation; sur les frais de transport et de représentation; et sur les systèmes comptables du CSSMM.

Les suites du rapport

Le 4 septembre, dépôt du rapport spécial de Price Waterhouse et acceptation de l'ensemble des recommandations. Ces recommandations touchent les règlements de départ, les frais de déplacement et de représentations, les services professionnels et les dépenses en immobilisation. Elles sont évidemment orientées vers les actions futures de la direction générale du CSSMM; mais elles portent en même temps un jugement sur celles de l'administration précédente.

Le 19 septembre, le président du conseil d'administration écrit au sous-ministre Réjean Cantin, du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour indiquer l'intention du conseil de procéder à l'acceptation des recommandations du rapport de Price Waterhouse et à la mise en application de ces recommandations, dont plusieurs d'entre elles avaient déjà été enclenchées. Le plan est précis: la permission est accordée par le ministre.

Le 20 octobre suivant, un nouveau directeur général, M. Jean-Louis Guindon, entre en fonction.

En faisant parvenir le rapport Price Waterhouse au sous-ministre, le conseil alertait ainsi la ministre, Mme Thérèse Lavoie-Roux. Celle-ci, peu de temps après, remettait au Solliciteur général, M. Gérard Latulippe, ce rapport aux conclusions compromettantes pour certaines personnes. Pour des raisons que l'on ne connaît pas, le Solliciteur général retarda l'étude du rapport. Ce n'est que le 18 février 1987 que l'escouade des crimes économiques de la Communauté urbaine de Montréal entreprit sa propre enquête sur les activités de M. Jean-Richard Charbonneau en tant que directeur général du CSSMM.

S'appuyant sur des critères d'ordre administratif, le conseil d'administration demanda à son nouveau directeur général, encore en période de probation, de remettre sa démission. Cette démission fut acceptée le 25 juin dernier.

Quelques jours plus tard, une nouvelle, faisant état des reproches que le conseil d'administration adressait à M. Jean-Richard Charbonneau, paraissait dans certains journaux. Ils provenaient du rapport Price Waterhouse qui était dans les mains de la police de la CUM et qui servait à l'enquête confidentielle que menait toujours la police depuis le 18 février dernier.

Les conclusions

De cette longue chronologie, qu'il fallait dresser pour comprendre l'ensemble de la situation, il ressort:

- 1) que le conseil d'administration du CSSMM avait perçu des anomalies dans les agissements de son directeur général dès le mois de novembre 1985;
- 2) que le conseil d'administration a pris les mesures nécessaires pour juger des agissements en formant un comité de contrôle budgétaire interne et en demandant une vérification externe de la firme Raymond, Chabot, Martin, Paré;
- 3) que le conseil d'administration a pris ses responsabilités en renvoyant le directeur général Jean-Richard Charbonneau et en commandant une nouvelle vérification à la firme Price Waterhouse;
- 4) que le ministère de la Santé et des Services sociaux a également pris ses responsabilités en remettant le dossier au Solliciteur général;
- 5) qu'il y avait tout lieu d'attendre les résultats de l'enquête policière avant de la rendre publique;
- 6) qu'en attendant ces résultats, il convenait de nommer un simple observateur gouvernemental à la direction du CSSMM pour veiller à l'application des normes prévues;
- 7) que le ministre n'avait aucune raison de douter de la compétence et de l'intégrité du conseil d'administration du CSSMM.

RÉPLIQUE

Salaire minimum et chômage des jeunes

Mme Gendreau est directrice générale du Bureau de la statistique du Québec.

NICOLE P.-GENDREAU

■ Dans son édition du 4 juillet, *La Presse* s'appuyait sur une étude du Bureau de la statistique du Québec dont l'auteur est M. Robert Baril, pour dire qu'une hausse du salaire minimum de l'ordre de 10 p. cent pourrait engendrer une hausse du taux de chômage des jeunes de 3,7 p. cent au Québec. Ainsi, l'article signé par la Presse Canadienne peut laisser indûment croire aux lecteurs que l'étude «Le succès professionnel des jeunes sur le marché du travail» contient des estimations de l'impact du niveau du salaire minimum sur le taux de chômage des jeunes. Par le fait même, l'article donne à la question du salaire minimum une importance qui ne correspond pas à sa mention dans l'étude du Bureau de la statistique du Québec.

En fait, l'étude parue au début de l'année 1987 veut répondre à 3 questions:

- 1) Pourquoi les jeunes ont-ils un taux de chômage plus élevé que celui des adultes?
- 2) Existe-t-il des facteurs qui peuvent expliquer le fait que certaines personnes semblent avoir plus de facilités que d'autres à s'intégrer au marché du travail?
- 3) Est-ce qu'une personne qui vit des périodes de chômage en début de carrière connaîtra des problèmes sur le marché du travail tout au long de sa carrière?

L'originalité de l'étude réside dans les réponses fournies à cette troisième question. Les résultats obtenus permettent de constater que les jeunes qui chôment plus souvent et plus longtemps que les autres en début de carrière sont également ceux qui chôment le plus dans les années subséquentes. Cependant, on ne peut établir de relation de cause à effet entre le chômage au début de carrière et le chômage futur. Si les jeunes chôment à leur entrée sur le marché du travail, c'est qu'ils sont défavorisés au niveau de leurs caractéristiques personnelles. S'ils sont encore en chômage quelques années plus tard, c'est qu'ils n'ont apporté aucune modification majeure à leurs caractéristiques.

Les réponses aux deux premières questions ont été construites essentiellement sur la base d'études et de résultats déjà connus. Les facteurs pouvant expliquer le succès professionnel des jeunes sur le marché du travail ont été divisés en deux groupes: les déterminants de marche et les déterminants individuels (éducation, aptitudes, motivation, expérience, etc.).

Sans contredit, le déterminant de marche le plus important est le niveau de l'activité économique. Comme le rapporte l'article de votre journal, l'étude montre que les jeunes sont plus sensibles que quiconque aux variations conjoncturelles. La proportion de jeunes dans la population constitue un autre déterminant de marche souvent cité pour expliquer la situation des jeunes sur le marché du travail. Même si l'entrée de grandes cohortes sur le marché du travail semble correspondre à une baisse des revenus relatifs et à une augmentation du taux de chômage relatif de ces cohortes, il faut retenir que ces effets ne sont pas permanents. Finalement, le niveau du salaire minimum et certains règlements qui influencent le fonctionnement du marché du travail constituent les autres déterminants de marche dont il est question dans l'étude.

Le niveau du salaire minimum, principalement, a fait l'objet de plusieurs analyses, qui sont rappelées dans l'étude du BSQ. Selon certains analystes, le niveau élevé du salaire minimum est créateur de chômage chez les jeunes. Le point de vue défendu par ces personnes est assez simple. Parce qu'ils ont peu d'expérience, on retrouve une grande proportion de jeunes dans les emplois où les salaires sont peu élevés. Ainsi, une loi visant à imposer un salaire minimum supérieur aux salaires que sont prêts à verser les employeurs, réduit le nombre d'emplois disponibles à salaire peu élevé et incite les employeurs à embaucher ou à utiliser plus intensivement les travailleurs plus expérimentés.

Voilà donc l'essentiel de ce que l'on trouve dans l'étude du BSQ. Les chiffres concernant l'impact du salaire minimum sur l'emploi cités dans celle-ci sont donc tirés de travaux déjà publiés et connus. L'originalité de l'étude tient davantage à l'examen des facteurs personnels qui influencent le chômage chez les jeunes.

TÉMOIGNAGE

S.O.S. pour Haïti

■ Atterrés par les cris ensanglantés qui nous parviennent d'Haïti (près de 600 personnes assassinées ou blessées par les macoutes à Jean-Rabel, commune du nord-ouest, et le bilan s'alourdit d'heure en heure), nous, soussignés, écrivains et intellectuels de la diaspora, associés dans un élan solidaire à ceux du Canada, du Québec, de France et de Guadeloupe, manifestons notre repulsion, portons la voix unanime contre l'horreur de l'œuvre assassine, ordie pour noyer dans le sang les légitimes revendications du peuple haïtien en marche vers son devenir.

Hélas! le compte des détrences est inexact, car le verbe se dérobe devant la douleur des mères. Ce pays, exsangue, serait-il si peu doué pour le bonheur? Nous croyons que non et avons foi en la parole: l'engrenage fatal qui mène à la guerre civile doit être stoppé, et le peuple installé dans ses droits.

Ce pays, a déjà trop souffert des surenchères meurtrières. Nous exigeons l'arrêt du carnage à Jean-Rabel, comme dans les autres communes de la République, l'arrestation des coupables et leur condamnation par la justice. Depuis trente ans, le nom «macoute» lugubre nos contrées. Assez! Macoutes, retirez-vous devant la douleur des mères! La barbarie ne passera pas.

Dodard Antoine; Antoine Ambroise, département de science politique, Université Laval; Georges Anglade, Département de géographie, UQAM; Ghila Benesty-Siroka, Revue *La Parole Météque*; Jean-Claude Charles, écrivain, journaliste, *Le Monde*, Paris; Maryse Conde, écrivain, Guadeloupe; Dr Joel Des Rosiers, Hôpital Le Gardeur; Max Dorville, études anglaises, Université McGill; Gérard Etienne, Département des communications, Université de Moncton; Cary Hector, département des sciences politiques, UQAM; Daniel Holly, Département des sciences politiques, UQAM; Hérodote, Fondation Canada-Haïti; Michaëlle Jean, Regroupement provincial des femmes; Jean-A. Icart; Jean Jonassaint, Revue *Derives*; Dany Lafferrère, TV 4 Saisons; Jean-Richard Lafort, idem; Maximilien Laroche, Département des littératures, Université Laval; Dr Jean Métellus, Hôpital Millie Rives; Gaston Miron, poète; Émile Ollivier, Faculté d'éducation, Université de Montréal; Robert Oriol, Office de la langue française; Daniel Villeneuve, Galerie Durham Côte; Frantz Voltaire, CIDH-CA; Lise Gauvin, Études françaises, Université de Montréal; Madeleine Gagnon, poète.

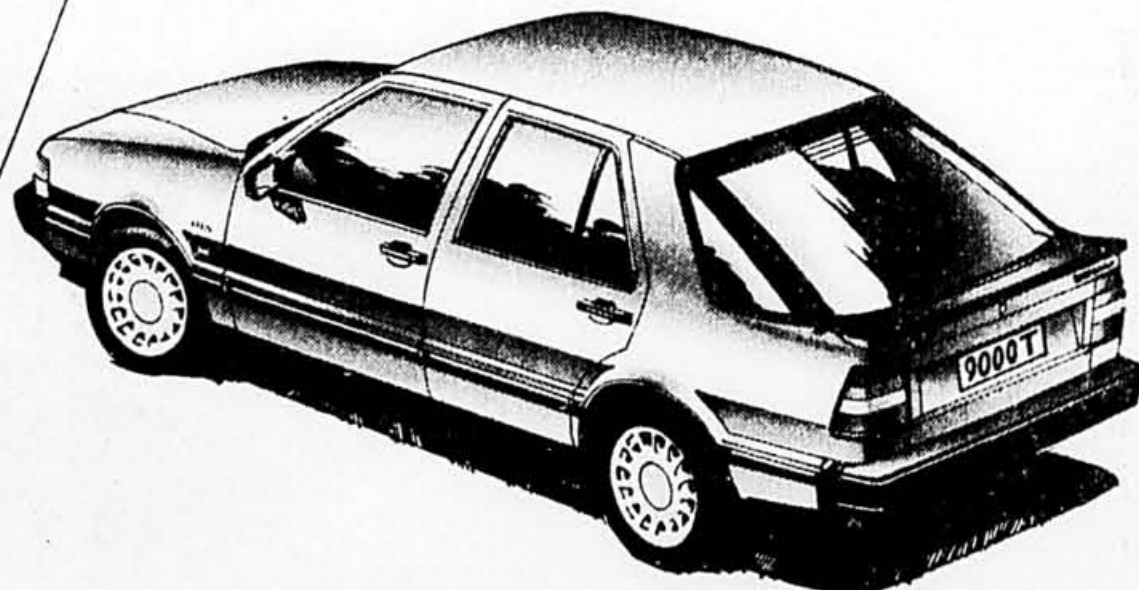
Venez découvrir luxe et performance réunis dans une seule voiture: la Saab 9000 Turbo.

Avec son moteur 16 soupapes de 2L turbo compressé avec échangeur d'air, sa traction avant et son système de suspension mis au point grâce à de longues années d'expérience en rallye, vous serez d'accord pour classer la Saab 9000 Turbo parmi les voitures de performance.

D'autre part, lorsque vous remarquerez qu'elle peut recevoir 5 passagers en tout confort, qu'elle possède un coffre amplement spacieux et des instruments judicieusement disposés, vous voudrez alors la classer parmi les voitures de luxe. Pour trancher la question, il n'y a qu'une solution: Essayez-la. Vous serez alors convaincu qu'elle est... les deux à la fois. Luxe et performance.

La Saab 9000 Turbo, comme toutes les Saab, est accompagnée d'une garantie de 3 ans/60 000 km. Le luxe de la performance et le confort du luxe, enfin réunis dans une voiture.

L'extraordinaire
Saab 9000 Turbo.



SAAB

L'Association des concessionnaires SAAB de Montréal

Garage Lavigne
37, rue Ste-Anne
Ste-Anne-de-Bellevue
457-5537

Robert Barrell Auto
11355, Côte-de-Liesse
Dorval
631-4387

SAAB Élégante
4747, Jean-Talon est
374-6550

Les nouvelles Saab...
pour saborder vos habitudes!



TANT QU'À SE FAIRE PAYER, AUSSI BIEN EN PROFITER POUR S'OFFRIR UNE NISSAN.

Certains parlent de rabais, d'autres de remboursements.

Le fait est qu'on vous paye pour acheter. Et tout ce que nous essayons de faire en ce moment, c'est de vous aider à en profiter pour acheter un véhicule de qualité. À quoi bon de bénéficier d'un avantage temporaire si votre voiture ou camion ne vous donne pas entière satisfaction pendant les années à venir?

Alors ne vous gênez pas, profitez de la manne qui passe. Mais assurez-vous d'en avoir plus que pour votre argent. À notre avis, Nissan vous offre les achats les plus avantageux qui soient sur le marché présentement.

L'avantage camion.

1 000 \$



NISSAN E À CAISSE ORDINAIRE PSDF: 9 407 \$††
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

Quand vous profitez de notre offre de 1 000 \$ pour acheter un camion Nissan, non seulement vous faites une économie, mais vous devenez possesseur du seul véhicule automobile qui ait jamais reçu le prix d'excellence en design industriel. Et vous serez en bonne compagnie, car les camions Nissan sont maintenant les camions importés les plus vendus sur le marché canadien.*

L'avantage Sentra.

1 000 \$



SENTRA E 2 PORTES PSDF: 9 987 \$††
Négociez le meilleur prix, puis économisez 1 000 \$ de plus.

1 000 \$ de réduction sur une Sentra: voilà une occasion de célébrer. Mais vous serez également heureux d'apprendre que, lors d'un sondage auprès des propriétaires de voitures neuves quant à la qualité de leur véhicule, la Sentra s'est classée parmi les trois premières, sur un pied d'égalité avec Mercedes-Benz.†

L'avantage Multi.

750 \$



MULTI 2 ROUES MOTRICES PSDF: 15 437 \$††
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

Présentement vous pouvez économiser 750 \$ sur une Nissan Multi.

Mieux encore, vous aurez entre les mains un des véhicules les plus polyvalents qui existent en ce

moment. Station-wagon en même temps que fourgonnette, la Multi convient à tous ceux qui mènent une vie active.

L'avantage Micra.

750 \$



MICRA E 2 PORTES PSDF: 7 837 \$††
Négociez le meilleur prix, puis économisez 750 \$ de plus.

750 \$ sur une voiture déjà super-économique! Et quand on pense qu'elle vous offre la traction avant, en plus d'une économie d'essence exceptionnelle, il y a de quoi s'en donner à cœur joie.

La garantie sans frais la plus étendue dans le temps.

Nissan s'est donné comme but de produire une voiture sans défauts. Cet engagement nous permet d'offrir à chaque acheteur d'un véhicule neuf la garantie sans frais la plus étendue de l'industrie: 6 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur.

Voilà ce que vous offre Nissan en plus du montant de 750 \$ ou de 1 000 \$. Chez tous les concessionnaires participants. Toujours et partout. Nissan cherche à garder le niveau de ses prix aussi bas que possible, tout en rehaussant constamment le niveau de la qualité.

NISSAN VOUS PAYE POUR ACHETER.



LES CONCESSIONNAIRES
PEUVENT VENDRE MOINS CHER.

*Chiffres basés sur les ventes de camions importés au cours de l'année civile 1987.
†L'America extralite de J.D. Power Associates 1987 Initial New Car Quality Survey.
††Les prix indiqués sont pour les modèles de base et sont les prix suggérés au détail du fabricant en date du 20 juin 1987. Ils ne comprennent pas le transport, les frais de livraison, l'immatriculation ou les taxes.

1 000 \$ SUR STANZA*,

la plus avantageuse
des voitures familiales
luxueuses.

ET PATHFINDER*,

le 4x4
de l'année.

Dans la région de Montréal, uniquement chez les Pros Nissan.

AUTO GOUVERNEUR INC.
CITÉ NISSAN
ST-LÉONARD NISSAN INC.
CHOMEDEY NISSAN INC.

GARAGE MODELAUTO INC.
STE-EUSTACHE NISSAN LTÉE
BRUCY AUTO INC.
BROADWAY AUTOMOBILE LTÉE

ALEXANDER NISSAN
FAIRVIEW NISSAN LIMITÉE
BAILLARGEON NISSAN
METRO NISSAN INC.

MERCIER NISSAN INC.
BELLEMARE NISSAN LTÉE
LABELLE NISSAN
MANOIR NISSAN INC.

GARAGE DUMOULIN LIMITÉE
BROSSARD NISSAN INC.
* Modèle 1987



Le prix de l'huile de chauffage est très bas

Le prix du litre est de 2 cents plus bas que l'an dernier: c'est le temps de faire le plein

PAUL DURIVAGE

C'est le temps de faire le plein d'huile de chauffage. Actuellement, le prix du mazout est anormalement bas au Québec et l'on s'attend à une hausse, inévitable, possiblement de plus de dix p. cent, au cours de l'automne.

On estime en effet dans l'industrie que le prix actuel de 23,9 cents le litre (avant taxe) est insoutenable sur une longue période. Il en coûtait en moyenne 26 cents l'an dernier alors que le prix du brut était sensiblement au même niveau que présentement. C'est d'ailleurs 26 cents que paient encore aujourd'hui les Torontois.

«Les distributeurs fonctionnent présentement quasi à perte. Un redressement des prix est inévitable», commente Mme Hélène Poirier-Tomlinson, porte-parole de Petro-Canada, l'un des principaux fournisseurs de mazout au Québec avec son réseau d'une quinzaine de distributeurs et quelque 100 000 foyers desservis.

L'analyste Philippe Hervieu de la maison de courtage Nesbitt Thomson explique que les raffineries ont accumulé d'importants stocks de mazout depuis le début de l'année. L'hiver clément a en effet favorisé les déplacements en automobile tout en défavorisant le chauffage des maisons. Or, lorsque l'on produit de l'essence à partir du pétrole brut, on génère

du même coup du mazout.

C'est afin de susciter la demande et de se défaire de ces stocks encombrants, que les raffineurs accordent depuis des rabais, quitte à vendre à perte. Les distributeurs soutiendront vraisemblablement l'effort jusqu'en septembre, le temps de se constituer une clientèle pour l'hiver, croit M. Hervieu.

L'analyste s'attend cependant à ce que les prix reviennent à la normale au cours des mois suivants. Si le prix du baril de pétrole brut se maintient à l'intérieur d'une fourchette de \$18 à \$19 US, le prix-cible pour le mazout serait de 26 à 28 cents le litre, à son avis. Le prix du mazout

a varié entre 19 cents et 35 cents au cours des dernières années.

Le mazout, malgré la perte d'une large part de son marché au début des années 1980, demeure toujours le combustible le plus utilisé pour le chauffage résidentiel. Viennent ensuite l'électricité et le gaz naturel. On remarque même depuis peu, un nouvel engouement pour ce mode de chauffage.

Une étude récente de l'Association d'huile à chauffage du Québec établissait par ailleurs que le mazout est de 12,6 p. cent meilleur marché que le gaz naturel, lui-même moins cher que l'électricité, pour un même pouvoir calorifique. La bi-énergie est la plus onéreuse d'entre toutes.

L'électricité deviendra très bientôt la principale source d'énergie du Québec

Le pétrole est encore le favori des Québécois; le gaz suit loin derrière

MICHEL VAN DE WALLE
de la Presse Canadienne

Malgré l'impression voulant que le Québec soit une société tout à l'électricité, le pétrole demeure encore la forme d'énergie qui occupe la place dominante dans son bilan énergétique.

Mais cette situation est bien provisoire puisque l'électricité devrait détrôner le pétrole du premier rang au cours des prochaines années, peut-être même avant 1991.

Quant au gaz naturel, il ne réussirait pas à supplanter ses deux grands concurrents. Sa part du marché québécois serait dans 20 ans à peu près semblable à celle occupée aujourd'hui.

Voilà les principales prévisions contenues dans un document du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources sur la demande d'énergie au Québec jusqu'en l'an 2006. Préparée par le Groupe de l'analyse quantitative et de l'information statistique, l'étude prévisionnelle a exigé deux ans de travail. Le rapport est daté de mai 1987.

Les projections sont fondées sur trois scénarios relativement complexes qui combinent deux hypothèses de croissance économique (forte et faible) et trois hypothèses d'évolution des prix du pétrole brut international (hausse élevée, intermédiaire et limitée). Le scénario 1 combine croissance forte et hausse élevée des prix pétroliers; le scénario 2 une croissance faible et une hausse intermédiaire des prix; enfin, le scénario 3 regroupe croissance forte et hausse limitée des prix du pétrole brut. Les données couvrent tous les secteurs de consommation, soit le résidentiel, le commercial, l'industriel et les transports.

Quel que soit le scénario étudié, l'électricité deviendra dans quelques années la première forme d'énergie utilisée au Québec, devançant en cela le pétrole qui domine depuis près de 40 ans. Présentement, environ 40 p. cent de l'énergie consommée au Québec provient du secteur pétrolier tandis que l'électricité compte pour un peu plus de 37 p. cent.

C'est en 1991 au plus tard, ou même avant, que le pétrole perdra sa place d'énergie dominante. Dans les deux premiers scénarios, l'électricité devance le pétrole d'environ trois points en 1991 tandis que la troisième hypothèse estime que ces deux formes d'énergies seraient nez-à-nez cette année-là, occupant chacune 36 p. cent du bilan énergétique québécois.

En l'an 2006, l'électricité occuperait entre 42 et 47 p. cent du bilan énergétique alors que la part du pétrole tomberait entre 28 et 32 p. cent.

C'est au cours de la période 1986-1991 que le gaz naturel enregistrerait son meilleur score, passant de 14 p. cent à l'heure actuelle à 17 ou 18 p. cent du marché global. Après 1991, le gaz naturel ne réussirait jamais à s'imposer davantage et sa part de marché aurait même tendance à fléchir de quelques points. À l'horizon 2006, le gaz ne détiendrait pas plus de 12,8 à 15,5 p. cent du marché global, soit à peu de choses près la situation actuelle.

Tendances

Quelques grandes tendances de fond ressortent de l'analyse gouvernementale. D'abord, dans les trois scénarios, on assiste à une reprise de la croissance de la demande globale d'énergie, reprise qui est en cours depuis 1984. La demande s'était en effet arrêtée de 1973 à 1980, à la suite du premier choc pétrolier et avait même baissé de 1980 à 1983.

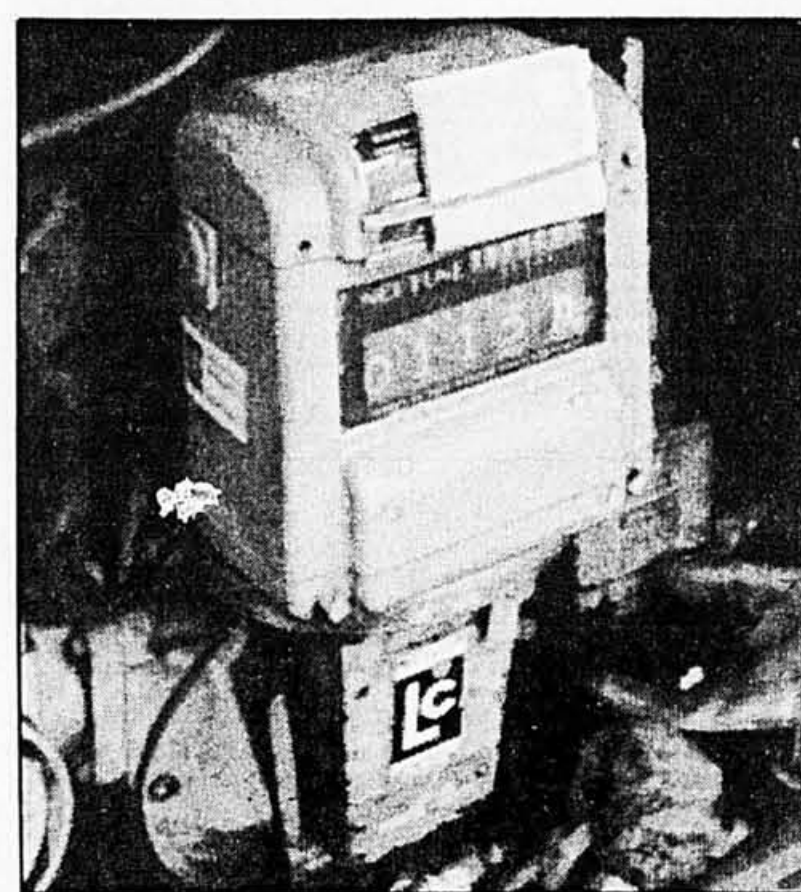
Par ailleurs, la demande d'énergie croîtrait de deux à trois fois moins vite que l'activité économique. Auparavant, énergie et économie s'accroissaient à peu de décimales près au même rythme. Ce n'est plus le cas et le phénomène du «découplage» entre les deux éléments constaté depuis les années 70 se confirmerait au cours des 20 prochaines années.

Les trois scénarios révèlent aussi que les variations de consommation de pétrole et d'électricité évoluent dans une fourchette beaucoup plus étroite que le gaz naturel. Cette situation s'explique ainsi: l'électricité et le pétrole s'appuient pour une bonne part sur des marchés captifs qui sont moins sensibles aux modifications des prix de l'énergie et de la croissance économique. Le gaz naturel compte sur des marchés captifs beaucoup moins importants et doit faire face ailleurs à plus de concurrence.

Pétrole

Dans le cas du pétrole, le principal marché captif demeure celui des transports qui continuera, même dans 20 ans, à fonctionner grâce essentiellement à cette forme d'énergie. Les sources moins conventionnelles, comme le gaz, l'éthanol ou le méthanol, ne fourniraient qu'une portion marginale de l'ensemble de la consommation de ce secteur.

Dans tous les domaines d'activités, la part du pétrole a chuté brutalement ces dernières an-



Engourdis par la canicule, les compteurs des camions de livraison reprendront bientôt vie. Les consommateurs avisés devraient faire le plein avant que les prix montent à leur niveau escompté.

nées. De 1976 à 1986, elle est tombée de 68 à 40 p. cent. Mais pour les 20 prochaines années, rien de comparable. L'explication est simple: le pétrole a été progressivement remplacé par le gaz et l'électricité, principalement dans le secteur résidentiel. La conversion est pratiquement terminée. L'amélioration du rendement automobile n'est plus à l'ordre du jour comme il le fut au cours de la dernière décennie. La conjonction que tous ces phénomènes aura donc pour effet de ralentir la décroissance de la demande de pétrole. On prévoit même une légère reprise à compter de 1996, principalement due aux transports. Dans le secteur résidentiel, il y aurait disparition virtuelle du pétrole d'ici 2006 comme mode de chauffage.

L'électricité

L'étude conclue que l'électricité répondra à plus de 70 pour cent de la demande du secteur résidentiel en 2006. Les trois scénarios prévoient aussi un léger accroissement de la demande d'électricité dans le secteur industriel, les électrotechnologies y occupant de plus en plus de place. Éléments à signaler: les trois scénarios font du Québec le paradis

des alumineries. Les analystes estiment qu'il y aura ajout d'une unité de production de l'aluminium à tous les cinq ans.

Quant au gaz naturel, la croissance de la demande s'arrête en 1991 dans les trois scénarios. Après cela, plafonnement, sinon baisse. C'est la toutefois que les analystes formulent le plus de réserves sur leurs prédictions, la question du prix des énergies concurrentielles jouant un rôle majeur. Mais une donnée demeure: le gaz n'ayant pas de marchés captifs importants, il aura toujours à faire face à une dure concurrence de la part des autres formes d'énergie. Dans les transports, on prévoit que le gaz pourrait contribuer à répondre à 1,5 à 3 pour cent des besoins en 2006. Une contribution qualifiée de «faible mais non sans importance».

Enfin, à propos des énergies non conventionnelles, comme le bois, elles connaîtront une légère croissance. En 2006, leur part du bilan oscillerait entre 8 et 10 p. cent en regard des 7,5 p. cent d'aujourd'hui. On ne prévoit cependant aucune percée significative d'autres filières comme les énergies solaires et éoliennes.



Le trafic routier entre les deux pays est au diapason du volume des échanges: les plus importants au monde. PHOTO: THE CANADIAN PRESS

Les États-Unis et le Canada échangeront des statistiques vitales

Un pas de plus vers le libre-échange

JACQUES BENOIT

Le Canada et les États-Unis ont signé hier un accord qui devrait mettre fin à leurs divergences de vues, année après année, sur la valeur de leurs échanges commerciaux, ce qui entraîne, comme on sait, des écarts considérables entre l'évaluation de son déficit ou de son surplus par chacun des deux pays.

Selon l'accord, qui est aussi un petit pas de plus vers le libre-échange, les deux pays remplaceront, d'ici 1990 au plus tard, leurs propres statistiques concernant leurs exportations, par les statistiques de l'autre touchant ses importations.

Ainsi, juge-t-on, pourront cesser les querelles de chiffres... les deux pays se fiant, à l'heure actuelle, à la fois sur leurs données concernant leurs exportations et leurs importations dans le calcul du volume et de la valeur des échanges.

Mais le problème est que les données sur ses exportations recueillies par chaque pays ne sont pas fiables. «Personne n'a de raison de faire d'effort particulier pour les recueillir», expliquait hier le statisticien en chef de Statistique Canada, M. Yvan Fellegi, dans une interview à La Presse, à l'occasion de la signature de l'entente, à Montréal.

Résultat, une marge d'erreur d'environ 5 p. cent, au Canada, dans la détermination de la valeur des exportations, mais qui atteint «entre 20 et 25 p. cent aux États-Unis».

A cause de cela, en minimisant l'importance de leurs exportations, les États-Unis fixaient ainsi l'an dernier à \$31,8 milliards CAN le surplus commercial du Canada, contre \$15,8 milliards selon le Canada, les deux nations ayant fini par se mettre d'accord sur un surplus canadien de \$18,4 milliards. Mais, entre-temps, le Congrès US a rugi!

Les données sur les importations, elles, sont d'un calibre très supérieur, chaque pays ayant un intérêt évident à savoir quelles marchandises, et en quelles quantités, franchissent ses frontières, d'où l'entente, ajoutait M. Fellegi.

«J'en suis très content. Il n'existe pas d'accord semblable entre deux pays nulle part au monde», a-t-il dit, les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis étant, par ailleurs, comme on sait, les plus importants au monde, en volume et en valeur.

Le libre-échange

Important pour les deux pays, l'accord l'est encore plus pour le Canada.

«Pour deux raisons. D'abord, 80 p. cent de notre commerce est avec les États-Unis, mais pour eux, leur commerce avec nous c'est 20 p. cent de l'ensemble. L'autre raison est que les erreurs dans le calcul des exportations sont plus graves du côté des États-Unis. Ça exagère grandement leur déficit officiel avec nous, et c'est incorrect. De là les réactions politiques du Congrès.»

Ce changement capital dans les méthodes de calcul des échanges sera précédé par plusieurs mesures préparatoires.

D'abord, à compter du mois prochain (le vendredi 14, très exactement), les services statistiques des deux pays publieront simultanément, à chaque trimestre, des données rapprochées — sur lesquelles ils se seront entendus, et donc identiques — sur la valeur de leurs échanges. Jusqu'ici, cela ne se faisait qu'une fois l'an.

À partir de janvier 88, d'autre part, ce qui ne s'est jamais fait par le passé, chacun transmettra à l'autre, tous les mois, ses données sur ses importations. Pour cela, sera conçu un système commun d'enregistrement des données, appelé Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises... ce qui ne pourra être qu'un pas de plus vers le libre-échange, peut-on noter.

Dans le moment, enfin, les deux pays, dans leurs données sur leurs exportations, enregistrent de quelle province ou de quel état elles proviennent. Toutefois, les douanes canadiennes et américaines ne notent pas, dans les données établies sur les importations, la provenance des marchandises, ce qu'elles commencent à faire peu à peu dorénavant. En 1990, cela sera devenu la règle, et chaque pays pourra alors cesser d'enregistrer la provenance de ses exportations, et utiliser, plutôt, les données de l'autre sur ses importations.

Ce sont les négociations sur le libre-échange qui ont rendu nécessaire l'ajustement, par le Canada et les États-Unis, de leurs méthodes de calcul des échanges commerciaux, disaient hier M. Fellegi et M. Louis Huneault, sous-ministre du ministère du Revenu (Douanes et Accise) et également signataire de l'accord.

Les signataires américains étaient M. William von Raab, numéro un des douanes des États-Unis, et le directeur adjoint des services statistiques du ministère du Commerce des États-Unis, M. C. Louis Kincannon. «Ça devrait signifier la fin des discussions pour savoir quelles données sont correctes, a dit celui-ci à La Presse. On devrait commencer à faire des progrès significatifs l'an prochain.»

Deux banques haussent leurs taux hypothécaires

La Banque Royale remonte ses taux hypothécaires d'un quart ou d'un demi point.

L'hypothèque d'un an fermée passe le cap des dix p. cent, grimpant d'un demi-point à 10,25 p. cent, tandis qu'un prêt à un an ouvert monte aussi de 0,5 p. cent, à 10,75.

Les hypothèques de six mois, de deux ans et

de dix ans subissent également une hausse d'un demi-point.

Par contre, les prêts hypothécaires de trois, quatre et cinq ans montent moins fortement, accusant une hausse d'un quart de point.

La tendance générale des taux d'intérêt est à la hausse, tant dans le court que dans le long

terme, en raison notamment de pressions inflationnistes aux États-Unis et au Canada.

Inversement, les certificats de dépôt augmentent leurs taux, d'un quart ou d'un demi-point.

La Banque de Nouvelle-Écosse annonçait tard en soirée qu'elle aussi allait hausser ses taux d'intérêt hypothécaires.

MONTRÉAL	TORONTO	DOW JONES	L'OR (NEW YORK)	DOLLAR CANADIEN
2013,22 (+25,84) (+1,30%)	4000,77 (+44,61) (+1,12%)	2539,54 (+19,77) (+0,78%)	457,40 (+0,90) (+0,19)	\$ 75,05 -3/100

CPG
Certificats de placement garanti
Semaine du 27 juillet 1987
Taux sujets à changement sans préavis

2 ans
9%

5 ans
10%

HYPOTHÈQUES SANS FRAIS!
Transfert et nouveaux prêts Tél.: 878-8111

1253, avenue McGill College
Montréal
Tél.: 878-8181

6633, rue Sherbrooke Est
Montréal
Tél.: 253-1720

132, boulevard Labelle
Rosemère
Tél.: 437-0710

Fiduciaires
LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

STANDARD LIFE
NOMINATION

Claude Dupont

M. C.-M. Marchand, C.A., vice-président, marketing, grande branche de la compagnie d'assurance Standard Life, a le plaisir d'annoncer que M. Claude Dupont, L.Sc. adm., A.V.A., a été nommé récemment au poste de vice-directeur des agences.

M. Dupont a fait carrière pendant plus de douze ans dans le domaine de la gestion au sein de compagnies d'assurances vie de premier plan. Il partagera avec le directeur national des agences les responsabilités de supervision et d'appui auprès de notre réseau national d'agences grande branche.

La Standard Life, la première compagnie d'assurance-vie à venir s'établir au pays, gère un actif de plus de 5,5 milliards \$.

NOMINATION
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'UNIGESCO INC.

Me Claude Ducharme, c.r.

Monsieur Bertin F. Nadeau, Président du conseil d'Unigesco Inc., est heureux d'annoncer la nomination de maître Claude Ducharme au conseil d'administration de l'entreprise. Maître Ducharme est associé de l'étude légale Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque de Montréal. Il est également président du conseil d'UAP Inc. et administrateur de plusieurs grandes sociétés canadiennes.

MacDonald Tobacco veut se séparer de 200 autres employés à Montréal et Toronto

RUDY LE COURS

■ MacDonald Tobacco, le fabricant de la célèbre Export "A", mène présentement un troisième programme de retraite anticipée sur une base volontaire depuis 1980. Objectif: environ 200 personnes qui auront jusqu'en septembre pour se prévaloir de l'offre de la compagnie.

Filiée depuis 1974 du géant américain RJR Nabisco, la société MacDonald Tobacco emploie environ 1 250 personnes au Canada, dont 807 à sa seule usine de Montréal. Le programme de re-

traite anticipée s'adresse tant au personnel montréalais, qu'à celui du siège social à Toronto.

Selon le responsable du programme, M. Martin Bourbonnais, environ 200 personnes en tout s'étaient prévalues des deux programmes précédents. Résultat: le nombre d'employés de la société est passé de quelque 1650 en 1980 au chiffre actuel.

Selon M. Jeff Labow, porte-parole de MacDonald Tobacco, il est exclu que la compagnie procède à des mises à pied. Le programme de retraite ne vise qu'à réduire les coûts de production de l'en-

treprise qui oeuvre dans un secteur où le marché s'effrite à la faveur des campagnes anti-tabac.

Que les nicotinomanes se rassurent. Il n'est pas question non plus que la maison-mère américaine ferme ou vende sa filiale canadienne. «Nous poursuivons simplement un plan de rationalisation dans toutes nos filiales», explique Mme Betsy Anes de puis le siège social en Caroline du Nord. RJR Tobacco, autre des nombreuses filiales de RJR Nabisco, offre à ses quelque 14 000 employés un programme de retraite anticipée semblable à celui présenté aux employés de MacDo-

nald Tobacco. Jusqu'ici, plus de 2 300 l'ont accepté. Il s'agit là-bas du deuxième programme offert depuis 1980.

Aux États-Unis, on écarte aussi toute mise à pied pour les salariés. Des études sont présentement en cours concernant la possibilité de réduire le nombre d'employés payés à traitement.

A Toronto, on niait que pareilles études soient en cours au Canada.

A l'usine montréalaise, on compte 680 employés payés sur une base horaire et 127 à traitement.

Québec-Téléphone, Cogeco et les gouvernements s'associent dans un projet de communications

Presse Canadienne
RIMOUSKI

■ Québec-Téléphone, Cogeco, par le biais de sa filiale Spectavision, et CVDS viennent d'annoncer leur association dans un projet de recherche et de développement sur les réseaux de communication à large bande. Le consortium baptisé Consortel, a pour but de développer l'ensemble des composantes d'un réseau permettant l'intégration de l'image, de la voix et des données en plus de répondre aux besoins que suscite l'émergence de la bureautique.

D'une valeur de \$9 millions, ce projet sera financé conjointement par Consortel (\$4,5 millions) et les gouvernements canadien (\$2,2 millions) et québécois (\$2,2 millions).

De plus, d'ici le 31 décembre 1991, Consortel s'est engagé à investir \$4,5 millions de plus, puisant à même les fonds générés par l'exploitation des produits résultant de ce projet de recherche et de développement.

La réalisation de ce programme devrait s'étendre sur une trentaine de mois et entraîner la création de 90 emplois en recherche et développement, principalement chez CVDS à Pointe-Claire. En outre quelque 200 autres nouveaux emplois pourraient être créés dans le domaine de la production au cours des deux années suivantes.

C'est la première fois que Québec-Téléphone s'engage aussi directement dans un projet de recherche et développement. Jusqu'à présent la filiale québécoise de la multinationale GTE faisait plutôt montre de prudence et de conservatisme en la matière.

Ce changement de cap, dit-on au ministère québécois des Communications, serait l'une des conséquences directes de l'obligation imposée à Québec-Téléphone par la Régie des services publics du Québec l'hiver dernier d'investir \$10 millions en recherche et développement.

L'idée de Québec-Téléphone, Cogeco et CVDS est assez simple.

Une maison peut être reliée à l'extérieur par deux cordons: ce-

lui du téléphone et celui de la télévision par câble.

Le premier est bidirectionnel à «bande étroite» tandis que le second est unidirectionnel à «bande large».

Grâce aux performances exceptionnelles de la fibre optique, ces deux cordons pourraient être remplacés par un seul. Et il conserverait les meilleures qualités des deux autres en étant bidirectionnel et à large bande. Par ce seul cordon pourraient être acheminés les signaux de la télévision et du téléphone, et pourraient y être branchés une alarme feu et vol, un compteur d'eau, de gaz ou d'électricité, un ordinateur personnel, etc.

Via un central téléphonique, cette maison pourrait donc être reliée à un centre médical, une banque de données, les pompiers, la police, les services publics, la compagnie de téléphone, etc.

D'autres services pourraient s'ajouter: courrier électronique, sondages, vidéothèques. La liste est quasiment illimitée.

Une fois les travaux de recherche terminés, ce nouveau service

sera mis à l'épreuve auprès d'un millier de foyers des régions de Rimouski et de Sainte-Anne-de-la-Pérade dès 1988.

Il va sans dire que Consortel n'est pas la seule entreprise à s'intéresser à ce genre de technologie. Des Américains, des Européens et des Japonais mènent eux aussi des recherches sur des projets semblables.

Le parrain de ce projet chez Québec-Téléphone, M. Robert Duchesne, a d'ailleurs assuré que la technologie qui sera mise au point et développée par Consortel sera entièrement compatible avec la technologie que les Américains cherchent à mettre au point et qui est connue sous le nom de ASDN (abréviation qui signifie en français: réseau numérique à intégration de services).

Au nom du Québec le ministre Richard French a comparé ce projet à une «autoroute électronique» qui permettra de développer de nouveaux services: «l'alliance entre une entreprise de téléphonie, Québec-Téléphone, et une entreprise de télévision, Cogeco, est une grande première. Le gouvernement se devait d'encourager ça».

Sa collègue d'Ottawa, Mme Flora MacDonald, soulignait pour sa part qu'il s'agit d'une «percée de grande importance dans le domaine des nouvelles technologies de l'information».

Des trois entreprises constituant Consortel, Québec-Téléphone dont le siège social est à Rimouski, est celle dont le chiffre d'affaires est le plus élevé, avec \$182 millions annuellement.

Cogeco réalise un chiffre d'affaires de \$18 millions. L'entreprise est très active dans le secteur de la télévision (CFKM-TV à Trois-Rivières et CKKS-TV à Sherbrooke), de la cablodistribution (La Belle Vision à Shawinigan, Montmagny, Trois-Rivières, Rimouski et Saint-Georges-de-Beauce) et la radio (CFGL-FM et CIME-FM). De plus Cogeco s'apprête à mettre la main sur le groupe Simard, à Rivière-du-Loup (deux stations de télévision et trois stations de radio).

Quant à CVDS, il s'agit d'une petite entreprise de Pointe-Claire, en banlieue de Montréal. Fondée en 1975, réalisant un chiffre d'affaires annuel de \$12 millions et dirigée par M. Alex Mootz, elle est spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements de communication et de télé-métrie.

Outre ces trois associés, un quatrième partenaire participera au projet: le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail, à Laval.

Ce projet nécessitera l'approbation de la Régie des services publics du Québec et du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Il ne s'agit que d'une «pure formalité» disaient hier les sous-ministres fédéraux et provinciaux.

7 millions de tonnes au port de Québec

Presse Canadienne
LÉVIS

■ Plus de sept millions de tonnes de marchandise ont été manutentionnées au port de Québec depuis le début de l'année, ce qui représente une augmentation de 20 p. cent par rapport à la même période l'année dernière.

Cette reprise serait attribuable à une augmentation des quantités de céréales, de produits pétrochimiques et de produits miniers à avoir transité par le port de la Vieille capitale depuis le mois de mars.

Les entreprises qui ont le plus contribué à ce succès sont la compagnie Bunge du Canada, la firme Gagnon et Boucher, dont le terminal pour grains de provenance située à l'Anse-au-Foulon a été agrandi et la raffinerie Ultramar qui a reçu, au cours du mois de juillet, la plus importante cargaison de pétrole brut jamais vue de toute l'histoire du port de Québec.

NOMBRE
DE GENS ONT
NOMBRE
DE RAISONS
D'UTILISER DANS
NOMBRE
D'ÉTABLISSEMENTS
LA CARTE
DINERS CLUB.

Il y a, au Canada, des milliers d'autres restaurants, d'autres hôtels, d'autres lignes aériennes et d'autres établissements de qualité pour accueillir votre personnel titulaire d'une carte Diners Club. Et il y en a près d'un million d'autres dans le monde.

Votre entreprise peut gérer beaucoup plus efficacement les frais de voyage et de représentation de son personnel grâce aux rapports de dépenses détaillés et aux nombreux modes de facturation offerts par Diners Club de la Banque Royale. Diners Club s'occupe directement des avances à votre personnel et vous fournit des données pertinentes vous facilitant ainsi l'obtention d'escomptes de la part de vos fournisseurs. Et, selon votre choix, Diners Club impute la responsabilité des engagements financiers soit à votre entreprise soit à chacun de vos employés.

Vous bénéficiez d'une assurance voyage/accident sans frais de 250 000 \$, de réservations d'hôtel garanties et du remplacement rapide des cartes en cas d'urgence.

Enfin, Diners Club vous assigne un spécialiste de compte pour vous servir de façon suivie et attentive. Alors, avant d'adhérer à un programme de cartes d'entreprise, prenez le temps de vous renseigner plus en profondeur sur notre programme qui peut s'adapter parfaitement aux besoins de votre entreprise.

Chez Diners Club de la Banque Royale, nous nous ferons un plaisir de vous expliquer comment. Vous n'avez qu'à communiquer au 1-800-387-8026.



**Diners Club
International®**

ROYAL BANK ■ BANQUE ROYALE

3646 123456 7890

A S LAMBERT

10/05/87

Air Canada, Lignes aériennes Canadien International, Tilden, Budget, Avis, Hertz, Thrifty, Rent-A-Wreck, Corner House Restaurant Toronto
Oak Bay Marina Victoria Hilton Aéroport International Dorval Sheraton Centre Regina Brandy's Toronto Hollywood House Victoria Pantages
Restaurant Winnipeg La Poissonnerie Montréal Laurel Point Inn Victoria Hometown Beanery Bedford Chauncys Restaurant Victoria The
Downtown Keg Calgary Keg Victoria Vittorio's Osteria Toronto Claude's Restaurant Inc. Edmonton Hy's Steak House Victoria Marlborough Inn
Winnipeg Westin Hotel Calgary Calgary Millos Restaurant Victoria Le Vieux Pêcheur Dorval Princess Mary Restaurant Victoria William Tell
Restaurant Montréal Montréal Restaurant Bistro Toronto Hotel Saskatchewan Regina Ramada Renaissance Vancouver Hughie's Burgers
Fries & Pies Toronto Dilettante Restaurant Ltd. Calgary English Bay Cafe Vancouver Delta Winnipeg Winnipeg Prospect Point Cafe Vancouver
Four Seasons-Edmonton Edmonton Holiday Inn Pointe Claire Mansion Restaurant Victoria Sandman Inn Calgary Sheraton Laval Laval
Westin Bayshore Vancouver King Edward Hotel Toronto Dubrovnik Restaurant Winnipeg Keg At Coal Harbour Vancouver Regina Inn Regina
Kingsland Chinese Restaurant Vancouver Mayfield Inn Edmonton Ken Wong Village Vancouver Cannery Row Calgary Delta Airport Inn
Vancouver Restaurant Florentin Pointe Claire Diplomat Steak House Regina Keg N Cleaver Edmonton Il Giardino Vancouver Ruby Foss
Montréal Massimo Ristorante Vancouver Japanese Village South Calgary Michael's On Hamilton Regina Le Quatre Saisons Montréal Mings
Restaurant Vancouver Surfside Seafood House North Vancouver Grapes On Main Winnipeg Puccini's Vancouver The Unicorn Calgary
Elephant and Castle Regina Hotel Georgia Vancouver Carvery Restaurant Regina Francesco Alonzi Vancouver Sheraton Winnipeg Winnipeg
Restaurant L'Actuel Montréal Masters Calgary Seven Seas North Vancouver Fantasyland Hotel Edmonton Hys Encore Vancouver Rib N Reef
Montréal Restaurant La Tente St-Laurent Four Seasons Vancouver Hy's Steak House Calgary Pan Pacific Hotel Vancouver Bridges Seafood
Vancouver Richmond Inn Richmond Hy's Steak Loft Winnipeg Orestes Vancouver Caesars Restaurant Calgary Hotel Van Winkle Edmonton
Holiday Inn Harbour Side Vancouver Le Jockey Club Westmount Benedict's Vancouver Joe Fortes Seafood & Chop House Vancouver
Les Rotisseries St-Hubert Montréal Hotel Meridien Vancouver Chez Michel West Vancouver Greenstreet Cafe Calgary Peppis Restaurant
West Vancouver Ichiban Japanese Steak House Winnipeg Trolls West Vancouver Restaurant Le Bordelais Montréal Peter's Pointe Claire
Jean Pierre's West Vancouver Harrison Hotel Harrison Hot Springs Cannery Seafood House Vancouver Black Angus Toronto Rae & Jerry's
Winnipeg The Old Mill Toronto Bow Valley Inn Calgary Latina Tavern Toronto Pinocchio Dining Lounge Etobicoke Valhalla Inn Islington
Skyline Hotel Rexdale Victor's Restaurant Winnipeg Toronto Airport Marriott Hotel Rexdale L'Auberge Du Centre Ville Montréal Constellation
Hotel Rexdale J.R. Houstons Calgary The Keg Willowdale Keg Restaurant Rexdale Restaurant Elysée Mandarin Montréal Oxford Steak
House Rexdale The Empress Hotel Victoria Peters Hall of Fame Toronto Hôtel Manoir Le Moine Montréal Le Trou Normand Restaurant Toronto
Blackfoot Inn Calgary Remys Restaurant Toronto L'Hôtel De La Montagne Montréal Cafe Pommery Toronto Hospitality Inn South Calgary
Katsura Toronto Sheraton Landmark Hotel Vancouver Sir W. Churchill Montréal Four Seasons Toronto Toronto Thursdays Restaurant Bar
Montréal Costa Basque Restaurant Toronto Jonathan's Seafood House Vancouver Auberge Gavroche Restaurant Toronto Wedgewood Hotel
Vancouver Sultans Tent Restaurant Toronto Bumpers The Bee House Banff Copenhagen Room Toronto Restaurant Le Keg Montréal Swiss
Chalet Bar B.Q. Toronto Steveston Seafood House Vancouver Sutton Place Hotel Toronto Les Filles Du Roy Montréal Windsor Arms Hotel Ltd.
Toronto The Unicorn Vancouver Champion House Restaurant Marcel's Bistro Toronto Gibbys Montréal La Fenice Ristorante
Toronto Bumper's Inn Banff The Porker's Stern Toronto Restaurant Minerva Montréal Le Select Bistro Toronto Jimmy & Nicks Vancouver
Orso Toronto El Gitano Restaurant-Bar Montréal Joe Allen Toronto Hyatt Regency Vancouver L'Hôtel Toronto Banff Springs Hotel Banff
Sea Hi Restaurant Toronto Hôtel du Parc Montréal Holiday Inn Yorkville Toronto Keg Granville Island Vancouver Monte Carlo Restaurant
Toronto Le Vieux Munich Montréal Chimo Hotel Ottawa Glossops Rstr. Duke of York Toronto La Raclette St. Denis Montréal Meyers
Delicatessen Toronto La Sila Montréal Lobster Trap Restaurant Toronto Swiss Chalet Ottawa Hotel Admiral Toronto Le Café Laurier Montréal
Sammy's Bay Street Exchange Toronto Hotel Vancouver Vancouver Pier 4 Storehouse Ltd. Toronto Moishes Steak House Montréal
Bardis Steak House Toronto Old Fish Market Ottawa Gran Festa Toronto Restaurant Le Versailles Montréal Hy's Steak House Toronto
Sheraton Centre Toronto Le Chamberlin Steak House Montréal Sherlock On Sheppard Toronto Keg Restaurant Ottawa It's Magic Toronto
Châlet Suisse B-B-Q St-Léonard Filet Of Sole Toronto Pastelli Montréal Duncan Street Grill Toronto Pacini Lacordaire St-Léonard Fisherman's
Wharf Pier 1 Toronto St. Hubert Bar B-Q Ltd. Halifax Westin Hotel Toronto Château Laurier Ottawa Harbour Castle Hotel Toronto Pete &
Marty's Restaurant Anjou Royal York Hotel Toronto Halifax Sheraton Halifax Barberians Steak House Toronto Hotel Westin Ottawa Ottawa
Holiday Inn Downtown Toronto Restaurant Bill Wong Montréal Delia's Chelsea Inn Toronto Lichee Garden Toronto Ramada Inn Parc
Olympique Montréal Winston's Restaurant Toronto Pete & Marty's Restaurant Ottawa Ramada Inn Toronto Abundance Restaurant Toronto
Delta Montréal Montréal Gasthaus Schrader Toronto Hôtel Méridien Montréal Montréal Les Copains Toronto Barrington Inn Halifax
Vines Restaurant Toronto Bistrot Artis Montréal Penelope Restaurant Toronto Tom Jones Steak House Toronto Elephant & Castle Ottawa
Muddy York Restaurant Toronto Fish House Willowdale Hôtel Reine Elizabeth Montréal Sai Woo Toronto Whaler's Wharf Toronto Hy's
Steak House Ottawa Encore SVP Restaurant Toronto Choo Choo Montréal Town Hall Restaurant Toronto Christopher's Halifax Harper's
Restaurant Toronto Delta Ottawa Hotel Ottawa Ramada Inn Downtown Toronto Le club Capitot Montréal Parkes Restaurant Toronto
Westin Hotel Alberta Edmonton La Chaumière Toronto Le Grand Hôtel Montréal Furusato Toronto Hotel Plaza II Toronto Hôtel Ritz-Carlton
Montréal Noodles Toronto Japanese Village & Steak House Edmonton Le Connaisseur Toronto Clipper Cay Restaurant Halifax Pronto
Ristorante Toronto Restaurant Daberto Montréal Calvin's Toronto Ramada Renaissance Edmonton Bindi Ristorante Toronto Terrace Inn
Edmonton Summers Restaurant Toronto Skyline Triumph Downsview Mastro's Tavern Toronto Grapes-Pier 7 Winnipeg Inn On The Park Toronto
Crispino Toronto Les Trois Arches Pierrefonds Prince Hotel Toronto Don Mills Ramada Renaissance Hotel Scarborough Azure Fine Seafood
Dining Unionville Chimo Hotel Markham Holiday Inn Edmonton Edmonton Swiss Chalet Bar B.Q. Markham Smugglers Seafood Tavern
Mississauga Johnathon's Oakville Old Scott House Scarborough Le Canard Toronto Ed's Warehouse Restaurant Toronto Toronto Airport Hilton
Mississauga Shelley's Oakville Novotel Hotel Mississauga Westin Hotel Winnipeg Yeoman Steak House Edmonton Place Tevere Pierrefonds
Restaurant Le Bordelais Montréal Restaurant La Maison Kam Fung Montréal Olde England Inn Victoria La Chandelie Restaurant Ottawa
Restaurant La Gargotte Ottawa The Chimney Regina Calico Club Restaurant Calgary Mulvaney's Vancouver Holiday Inn Dartmouth Huntingdon
Menor Victoria Kingsway Inns Ltd. Edmonton Merten's Winnipeg Kelsey's Restaurant Etobicoke Restaurant La Vieille Histoire Laval Golf's
Steak House Regina Franz's Gasthaus Calgary Granville Island Hotel Vancouver Garden View Restaurant Ltd. Halifax Captains Palace Victoria
Le Château Louis Motor Inn Edmonton Old Spaghetti Factory Winnipeg Holiday Inn Downtown Ottawa Golden Griddle Pancake House
Etobicoke Venture Inn Toronto Airport Roadside Aux Mouettes St-Laurent Hôtel Ramada Aéroport Montréal Plains Motor Hotel Regina
Carlingview Airport Inn Rexdale The Palliser Calgary Empress De Chine Vancouver Château Halifax Halifax Bo Richards Restaurant Victoria
Mikado Restaurant Ltd. Edmonton Cibo's Restaurant Winnipeg Indian Rice Factory Toronto Le Bifredo St-Laurent Holiday Inn La Seigneurie
St-Laurent Vagabond Motor Inn Regina Holiday Inn Calgary Umberto Ristorante Vancouver Alfredo Weinstein & Ho Restaurant Halifax
Château Victoria Victoria Johnathon's Restaurant Edmonton Old Swiss Inn Restaurant/Lounge Winnipeg Atlantic Pavillon Ottawa Yamato
Japanese Steak House Toronto Restaurant Au Vieux Carrefour Montréal Elephant & Castle West Vancouver Captain John's Harbour Boat
Toronto Chez Queux Montréal La Résidence Vancouver Teller's Restaurant Toronto La Belle Sole West Vancouver Papillote Fish Game
House Vancouver Restaurant A La Catalogne Montréal Florentine Court Toronto St. James Pub Montréal Pumpemiks Côte St-Luc Mtl.
International Hotel Calgary Delta River Inn Vancouver Restaurant La Rose Des Sables Ottawa Citadel Inn Halifax Pablo's Dining Lounge
Victoria Château Lacombe Edmonton Holiday Inn Winnipeg Japanese Village Steakhouse Ottawa Pete & Marty's Restaurant Toronto Don
Quijote Toronto Restaurant Aladin Montréal Sheraton Cavalier Calgary Noodle Makers Vancouver La Ville D'Is Victoria Hotel Convention Inn
Edmonton Polo Park Inn Winnipeg Skyline Ottawa Ottawa Continental Dining Lounge Nepean Zaidy's Restaurant Toronto Auberge Ramada
Inn Décarie Montréal Marlborough Inn Calgary Sandman Inn Vancouver Le Napoléon Vancouver Susha Gardens Halifax Keg At The Old
Winery Victoria Pete & Marty's Winnipeg Katz's Deli & Comed Beef Toronto Il Gabbiano Restaurant Toronto Le Festin Du Gouverneur
Montréal Chez Pauzé Montréal Virginia Lynn's Restaurant Calgary Golden Pheasant Ottawa P.J.'s All Star Cafe Vancouver Jingles Toronto
Airport Hotel Winnipeg Somerset House Hotel Ottawa Friday's Roast Beef House Ottawa Sabatini's Place Toronto Pique-Assiette
Montréal Casey's Restaurant & Bar Calgary The Keg Vancouver Nibbler's Nosh-South Winnipeg The Talk Of The Town Ottawa For My Friends
Restaurant Toronto Derek's Bar Montréal Trattoria Giancarlo Toronto La Campagnola Montréal Château Madrid Montréal Best Western
Village Park Inn Calgary La Côte D'Azur Vancouver Ramada Inn Winnipeg Puccini's Restaurant Toronto Masa Dining Lounge Toronto Remo's
Ristorante Toronto Zum Gasthof German Village Inn Toronto Domenico's Toronto ...et ça continue encore et encore...

ÉCONO-FLASHES

IMASCO ANNONCE UNE HAUSSE DE SES BÉNÉFICES

■ Imasco annonce que les ventes, revenus et bénéfices de son premier trimestre ont connu une augmentation. Elle a déclaré des dividendes sur ses actions ordinaires et privilégiées. Les bénéfices nets d'Imasco pour les trois mois terminés le 30 juin ont atteint \$70 millions comparativement à \$53 millions pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 33 p. cent. Le bénéfice par action ordinaire s'est établi \$0,56 soit une progression de 17 p. cent par rapport à l'an dernier. L'augmentation moindre du bénéfice par action est imputable à l'émission de 10 millions d'actions ordinaires en juin 1986. Pour le trimestre, les ventes du réseau (produits et services de consommation au Canada et aux États-Unis), sont passées de \$2,25 milliards l'an dernier à \$2,43 milliards cette année. Les revenus du premier trimestre se chiffrent à \$1,43 milliard contre \$1,37 milliard il y a un an. Imasco est une société canadienne de produits et services de consommation qui exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Ses opérations en propriété exclusive sont Imperial Tobacco, Imasco USA, dont le principal actif est Hardee's Food Systems, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, Peoples Drug Store et United Cigar Store.

FRACTIONNEMENT DES ACTIONS DE GUARDIAN TRUSTCO

■ Guardian Trustco annonce qu'elle va demander à ses actionnaires d'approuver, lors d'une assemblée spéciale le 18 août, un fractionnement de ses actions de trois pour une. La date à laquelle cette opération sera effective n'a toutefois pas été révélée. Le fractionnement aura pour effet de rendre les actions privilégiées de série B en circulation convertibles sur la base d'une action ordinaire pour chaque action privilégiée au lieu du rapport actuel d'une pour trois.

BÉNÉFICE EN HAUSSE POUR LA FINANCIÈRE POWER

■ Le bénéfice net vérifié avant postes extraordinaires et autres postes de la Corporation Financière Power pour le semestre se terminant le 30 juin est de \$81,4 millions contre \$70,5 millions pour l'exercice financier précédent. Les postes extraordinaires et autres postes pour la première moitié de 1987 s'élevaient à \$57,8 millions. L'an dernier à la même période, ils se chiffraient à \$126 millions. Le bénéfice net pour les six mois s'établit donc à \$119,2 millions ou \$1,35 l'action comparativement à \$196,5 millions ou \$2,31 l'action en 1986. Les postes extraordinaires et autres postes de 1987 proviennent notamment d'un gain résultant de la vente de 3 millions d'actions d'Investors Group.

BÉNÉFICE DE \$1,3 MILLION POUR PLASTIQUE MODERNE

■ Le Groupe Plastique Moderne annonce, pour la période de neuf mois qui s'est terminée le 31 mai, des bénéfices de \$1,3 million, soit \$0,277 par action. Le chiffre d'affaire du groupe pour la même période s'élève à \$20 millions. Ses actions émises en décembre dernier dans le cadre REA au prix unitaire de \$4 s'échangent actuellement autour de \$5,50. Le Groupe Plastique Moderne est un fabricant québécois de produits en matière plastique destinés à des usages domestiques, industriels et commerciaux.

BAISSE DES BÉNÉFICES NETS POUR STELCO

■ Les bénéfices nets de Stelco pour le deuxième trimestre sont de \$22,9 millions contre \$23,5 millions pour la même période l'an dernier. Les dividendes sur les actions privilégiées sont passés de \$10,4 à \$12,9 millions. Le bénéfice par action est de \$0,36 contre \$0,31, l'an dernier. Le chiffre d'affaires, de \$641,4 millions au premier trimestre de 1986, est passé à \$646,4 millions pour le présent exercice financier. Au premier semestre de 1987, les ventes ont atteint \$1,29 milliard et les bénéfices nets \$45,5 millions. Pour les premiers six mois de 1986, les profits nets étaient de \$40,8 millions, soit \$0,45 par action.

HAUSSE DES AVOIRS ÉTRANGERS EN ACTIONS CANADIENNES

■ Selon Statistique Canada, les investissements nets des résidents étrangers en actions et obligations canadiennes ont nettement augmenté, passant de \$4 millions en avril à \$493 millions en mai. La plupart des investissements d'outre-mer proviennent du Royaume-Uni et d'Europe. Les investissements américains sont tombés à \$132 millions en mai. Les non-résidents ont réduit leurs avoirs en obligations de \$65 millions pour la même période, portant la baisse à plus de \$700 millions pour les trois derniers mois. Leurs investissements nets en actions ont toutefois augmenté de \$558 millions en mai. Toujours selon Statistique Canada, les investissements nets des Canadiens en valeurs étrangères ont augmenté de \$249 millions en mai. Leurs avoirs en obligations ont haussé de \$234 millions, principalement en valeurs du gouvernement américain. Les investissements nets des Canadiens en actions étrangères ont monté de seulement \$15 millions pour le cinquième mois de l'année, succédant à une vague d'investissements en avril.

TRIMESTRE RECORD POUR DUPONT CANADA

■ Le bénéfice net de Dupont Canada pour le trimestre qui prenait fin le 30 juin s'élève à \$27,6 millions ou \$0,86 par action, ce qui représente le bénéfice trimestriel le plus élevé qu'ait réalisé la compagnie. Pour la même période l'an dernier, il était de \$20,7 millions ou \$0,65 par action. Le bénéfice a été redressé de manière à refléter le fractionnement de deux pour un des actions annoncé le 15 mai. Les profits nets du premier semestre se chiffrent à \$51,2 millions (\$1,59 par action) par rapport à \$32,5 millions (\$1,02 par action) au premier semestre de 1986. Selon le président J.E. Newall, ces résultats témoignent d'un léger accroissement du volume des ventes et d'une hausse des marges bénéficiaires imputable, entre autre, à une baisse du prix des matières premières.

ARCON ACQUIERT ETSG

■ Arcon, manufacturier canadien de portes et fenêtres d'aluminium, vient d'acquiescer le fabricant de verre scellé ETSG. Cette nouvelle acquisition permettra à Arcon de réaliser des ventes consolidées de \$53 millions pour l'exercice en cours. La compagnie, dont le siège social est situé à Montréal-Nord, emploie de 350 à 500 personnes (en période de pointe). Ses ventes, pour l'exercice en cours sont estimées à \$55 millions. Les Industries ETSG de Sherbrooke emploient en moyenne 125 à 175 personnes. Pour le présent exercice, ses ventes sont estimées à \$18 millions. En plus de Québec, Sherbrooke, Chicoutimi et Sorel, Arcon possède des points de vente à Toronto et Springfield, Massachusetts.

CENTRAL CAPITAL VEUT LES ACTIONS DE TRADERS GROUP

■ Central Capital Corporation a confirmé hier qu'elle était confiante de voir, après approbation des organismes de réglementation, son offre d'acquisition des actions non-votantes de classe A de Traders Group Limited expirer le 4 août 1987. Son offre pour les actions ordinaires de classe B de Traders Group demeurera ouverte pour acceptation jusqu'au 10 août.

OLCO PREND DE L'EXPANSION DANS LES MARITIMES

■ Le Groupe pétrolier Olco annonce les modalités d'une entente conclue par sa filiale, Olco Atlantic d'Halifax, relativement à l'acquisition de certains actifs d'exploitation de A. Landry Energy Consultants Corp. de Moncton, au prix de \$771 500 dont \$321 500 payables en cinq ans sans intérêt. Cet achat s'inscrit dans la stratégie d'acquisition d'Olco visant à porter à plus de 200 le nombre de ses stations d'essence détenues ou louées à l'extérieur du Québec et de l'Ontario. Le groupe pétrolier a fait une première émission d'actions, dans le cadre REA, en décembre 1986. Vendues au prix unitaire de \$4,50, les actions se transigent actuellement autour de \$3. Directement ou par l'entremise de ses filiales, la société assure l'approvisionnement, le commerce, le stockage et la distribution de produits pétroliers dans l'est et le Centre du Canada et le Nord-Est des États-Unis.

LES ACTIONNAIRES D'AM FAVORABLES À CHRYSLER

■ Les actionnaires d'American Motors, filiale de Renault, ont très largement voté en faveur du rachat de leur société par Chrysler. Selon des résultats provisoires publiés par la revue spécialisée *Automotive News*, le 23 juillet dernier, les détenteurs de 55 p. cent des actions ordinaires avaient voté par procuration et 98 p. cent des voix étaient favorables à l'offre de Chrysler. Parmi ces voix figurent 58,66 millions d'actions ordinaires détenues par la firme française Renault qui a décidé de céder à Chrysler sa part de 41,42 p. cent dans le capital d'AMC. La fusion doit être approuvée par les détenteurs des deux-tiers des actions ordinaires et préférentielles d'AMC. Les résultats définitifs du dépouillement des votes doivent être annoncés lors de l'assemblée des actionnaires du 5 août.

Forpan met en vente son usine de Panofor

MIVILLE TREMBLAY

■ L'usine de panneaux gauffrés Panofor, de Val-d'Or, évaluée à environ \$30 millions, est mise en vente par le consortium Forpan, dont le gouvernement du Québec possède indirectement les deux-tiers des actions, a appris La Presse de sources sûres. La transaction s'inscrit dans une réorganisation majeure de l'industrie des panneaux agglomérés en bois.

Les compagnies Saucier, Normick-Perron, Wafferboard et Forx sont au rang des acheteurs. La transaction devrait se conclure en septembre.

Moderne et rentable, l'usine Panofor a de quoi attirer les acheteurs. Mais pour le gouvernement provincial, il n'est pas question de vendre à une compagnie dont les actionnaires ne sont pas majoritairement québécois. Ce critère semble éliminer Wafferboard Corp., qui appartient aux frères Malette, de Timmins, en Ontario, à moins que ceux-ci ne s'associent à des intérêts québécois.

Quant aux frères Cossette, qui contrôlent le Groupe Forex de Val d'Or, il n'est pas certain qu'ils en aient les moyens, d'autant plus qu'ils projettent également de construire une autre usine semblable à Saint-Michel-des-Saints, dans les Laurentides. Chose certaine, les Cossette sont très attachés à cette usine qu'ils ont «mise au monde» mais qu'ils ont été forcés de vendre lors de leur crise financière de 1984.

Restent sur les rangs les Produits forestiers Saucier, pour qui l'acquisition représenterait une diversification importante, et Normick-Perron, pour qui Panofor constituerait la consolidation d'un secteur en pleine croissance. En effet, Normick-Perron est à construire à Chambord, au Lac-Saint-Jean, la plus importante usine de panneaux gauffrés au Canada, au coût de \$60 millions. Les frères Perron possèdent également une plus petite usine semblable à La Sarre, au Témiscamingue.

Dans une série d'opérations complexes, le gouvernement vend une partie de ses actions,

mais participe également à la création d'un important groupe dans le secteur du panneau particule, un produit de plus en plus recherché par les fabricants de meuble.

Le holding n'est encore qu'une compagnie à numéro dont les propriétaires sont d'une part la société allemande Kunz, avec 51 p. cent des actions, et d'autre part la société d'Etat Rexfor, avec 49 p. cent des actions.

Ce holding compte déjà trois filiales: Panval, qui dans la vallée de la Matapédia fabrique des panneaux particules, Panfibre, qui à Mont-Laurier construit une usine de panneaux de bois et finalement Forpan, qui opère deux usines à Val d'Or. La première usine fabrique des panneaux particules et la deuxième, qui est à vendre, est spécialisée dans le panneau gauffré.

Or, contrairement au panneau particule, le panneau gauffré est peu utilisé dans le meuble. Toutefois, il est apprécié par l'industrie de la construction, qui le préfère maintenant au contreplaqué (plywood), en raison de son prix moins élevé. Les deux types de panneaux représentent des marchés très distincts, d'où l'intérêt de vendre l'usine de panneau gauffré Panofor.

Forpan a connu plusieurs changements parmi ses actionnaires depuis que la compagnie de sciage Forex a vendu sa part.

En ce moment, le holding Kunz-Rexfor détient les deux-tiers des actions et le tiers restant appartient à la SDI. Ainsi, par le biais de la compagnie à numéro, Kunz contrôle Forpan, même si dans les faits le gouvernement possède les deux-tiers des actions via la SDI et Rexfor.

Cette situation plutôt complexe sera simplifiée sous peu. En effet, la SDI entend vendre son bloc d'actions dans Forpan, une fois que l'usine Panofor aura été vendue.

Ces deux transactions complétées, le holding Kunz-Rexfor pourra aller de l'avant avec un nouveau projet à Val d'Or, soit la construction d'une usine produisant la colle qui est utilisée dans la fabrication des panneaux.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

REPRÉSENTANT(E)

Poste à combler immédiatement. Notre Division diagnostique, qui est en pleine expansion, est à la recherche d'une personne responsable de la promotion et de la vente de produits diagnostiques "Roche". Responsable aussi de la gamme des instruments "Cobas", le titulaire du poste devra à l'occasion faire des démonstrations. Le territoire couvre la région de Montréal et l'ouest de l'Ontario.

Exigences de l'emploi:

- Expérience dans un laboratoire médical
- Expérience dans la vente à des laboratoires cliniques
- Diplôme en technologie médicale (minimum) ou l'équivalent
- Bilinguisme requis.

Notre compagnie offre un salaire pleinement à la mesure de l'expérience et du niveau d'études, des primes, une voiture, des avantages sociaux et des possibilités d'avancement.

Veuillez adresser votre curriculum vitae en prenant soin d'y indiquer vos études, expérience, numéro de téléphone et salaire demandé à:

M. N.R. Fust, Directeur du Personnel, Hoffmann-La Roche Limitée, 401, The West Mall, Suite 700, Etobicoke, Ontario M9C 5J4.

ROCHE

À l'avant-garde de la recherche en médecine et en chimie.

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

705 HYPOTHEQUES

AAA 1ère, 2e, balance vente rapide, notaire Laberge 729-4234. ACCEPTATION en 7 jours, 1ère et 2e hypothèques, Caisse Pop. St-Rene Goupil, 321-2610.

ARGENT disponible en 5 jours, 1ère et 2e hyp. Caisse d'Établissement De La Rive Sud, Vincent Fraser 671-5937.

ARGENT à prêter, 2e hypothèque, achat balance de vente, tous à discuter, Guy Goyette notaire, 875-9277 (jour).

1ÈRE, 2e hypothèques, rapide, 5 jours, Financem Ltee, 845-2377.

1ÈRE ET 2ÈME HYPOTHEQUE 85% de l'évaluation de la propriété résidentielle et commerciale CREDIT VIA 253-3254

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ACHETONS brevets, inventions, commerces et autres. Vente, marketing, finance, 527-8583.

AGENT A COMMISSION Demande(e) pour exploitation de débit d'essence, salaire garanti et possibilité de revenu additionnel intéressant. Pour information communiquez avec Lyne Brie 747-4701 entre 8h et 17h, 363.

AUBERGÈS à vendre, au cœur des Laurentides, près pentes de ski, 24 chambres, vaste salle à manger, terrain 175.000 pi. car. Piscine, décor enchanteur. Vacances. Personnes âgées? Particulier, 337-3612.

AVEZ-VOUS chambres à louer pour recevoir touristes ou centre ville. B & B. Inf. 287-9635.

AVIS AUX COMMERÇANTS DE PNEUS Équipement complet pour réparation à froid. Superbe outillage. 1-879-3765

CLUB VIDEO bien établi, quartier Rosemont, 2600 films VHS, location, bon chiffre d'affaires. Excellent potentiel. Pas d'opérations. Doit vendre \$130.000. 738-5275

COMPAGNIE bien établie, manufacture d'uniformes. Excellent potentiel d'exploitation. Écrire à: La Presse, réf. 7131, C.P. 6041, Succ. 6, Montréal, H3C 3E3

DU PROPRIÉTAIRE boutique, accessoires de tables, cuisine et cadeaux, dans Centre-Ville, aucun lien sur inventaire et équipements. Affaire 125 000\$, marge de profit 100%. Pas d'agent, échange sur inséable considérée. 843-5794 entre 11h et 6h.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ESPACES pour magasins, boutiques, bureaux, centre commercial neuf, Cartierville, ancien Parc Belmont. Ouverture septembre. André 331-4895.

PROJET EXCEPTIONNEL REVOLUTIONNAIRE Temps plein ou partiel, très payant, autonomie personnelle et financière. 25 Ans et plus, avec auto. Pour rendez-vous 484-1925.

TERRAIN à plan + financement, 24 logements, 4-1/2-5-1/2, près centre d'achat Pointe-Claire, comptant à convenir. 3h à 6h 598-0955.

712 ASSOCIÉS DEMANDES

BOULANGERIE de mode féminine, haut capital requis, 937-9375, 931-2963.

714 FRANCHISES

"FAST FOOD" Franchises disponibles; Excellents recours.

• Montréal Trust

• Les cours Mont-Royal

• Place Longueuil

• Berril de Montigny

• Pl. Jacques Cartier (Vieux Mt)

Programme d'entraînement complet

• Opération clé en main

• Remboursement 392-1237

FRANCHISES DISPONIBLES

BOULANGERIE VAN HORNE OPPORTUNITÉ EXCELLENTE

Est de la ville et Snowdon. Investissement requis environ: \$40.000. 278-8437

M. Sanders ou Soltman

SALON de bronzage, disponible à Terrebonne, idéal gerle, 388-9998

VOUS AIMERIEZ posséder une franchise et travailler à temps partiel? Et vous ne possédez que 3000\$ ou moins? C'est suffisant chez nous, nouveau et très lucratif. (514) 655-3326

715 SERVICES FINANCIERS

CONSOLIDATION DE DETTES PRETS, LABBE ASS., 731-8139

FONDS pour commerce, industrie, affaires, appartements, etc. DENCOL MTO - 342-1356

NOUVEAUX DEPOTS A TERMES \$5.000 ET PLUS MINIMUM 35 JOURS A 7 12% CETTE OFFRE EST POUR UN TEMPS LIMITE.

CAISSE POPULAIRE ST-FRANÇOIS D'ASSISE 8025 NOTRE-DAME EST 352-4030

718 ARGENT DEMANDE

BESON argent 1ère 2e hyp. sur propriétés notaires 724-7749

PARTICULIER aurait besoin de \$89.000 en 2e hypothèque, 655-5926.

725 TENUE DE LIVRES, DECLARATIONS D'IMPOT

PIERRE Décarie C.A. Comptabilité et gestion 274-7749

SERVICE DE COMPTABILITÉ pour commerçants, contracteurs, entrepreneurs, propriétaires d'immeubles, etc. Service: Tenue de livres, salaire, gestion, impôt. Tél. 329-0953.

Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RÉSULTATS.

285-7111

INTERURBAIN SANS FRAIS 1-800-361-5013

ANNONCES ENCADRÉES 285-7000



association des manufacturiers de bois de sciage du Québec



André Tremblay

Monsieur André Tremblay, vice-président des Scieries Saguenay Ltée, a été élu président de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec à l'occasion du 34^e Congrès annuel de l'Association tenu récemment à Québec.

Les autres membres du Comité exécutif de l'AMBSQ sont:

Président ex-officio:

M. Guido Deschenes
Les Industries
Georges Deschenes Ltée

Vice-Président:

M. Gilbert Tardif
Industries Malbec Inc.

Directeur:

M. Gerald Jacques
Gestofor Inc.

Directeur:

M. Fred Burrows
Normick Perron Inc.

Hôtels
Canadien Pacifique



ARNOLD LAGACE

M. J.P. Amberg, vice-président régional Québec de la Société Hôtelière Canadien Pacifique, Ltée, est heureux d'annoncer la nomination de M. Arnold Lagace au poste de directeur du service régional des ventes Québec. Exercant ses nouvelles fonctions depuis le 27 avril 1987, M. Lagace est responsable de l'administration du bureau régional des ventes au Québec.

M. Lagace possède une vaste expérience, ayant précédemment occupé le poste de directeur des ventes au sein de grands hôtels d'Ottawa et de Québec.

Poursuivant présentement un important programme de rénovation et de développement, les Hôtels Canadien Pacifique gèrent seize hôtels au Canada et trois hôtels en Allemagne de l'Ouest, dont les centres hôteliers urbains suivants: The Empress, The Palliser, Chateau Airport, Chateau Lacombe, The Royal York, Le Chateau de l'Aéroport, Le Chateau Champlain, Le Chateau Frontenac, Chateau Halifax, le centre de congrès et l'hôtel Prince Edward, Bremen Plaza, Frankfurt Plaza et Hamburg Plaza.

Les Hôtels Canadien Pacifique dirigent également les centres de villégiature suivants: Chateau Whistler Resort (ouverture en 1989), Lake Okanagan Resort, Chateau Lake Louise, Banff Springs Hotel, Lodge at Kananaskis, Le Chateau Montebello et The Algonquin.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

AVIS DE DIVIDENDE

Les dividendes suivants ont été déclarés payables le 1er août 1987 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 juillet 1987.

Actions ordinaires (dividende no 406)
Un dividende trimestriel régulier de 12,5 cents par action.

Actions privilégiées, série 1 (dividende no 18)
Un dividende trimestriel régulier de 65,625 cents par action sur les actions privilégiées de catégorie A, série 1, remboursables au gré du détenteur, rachetables, à dividende cumulatif de \$2,625.

Par ordre du conseil d'administration
ROLAND BRETON
Président et chef de la direction

1^{re} et 2^e HYPOTHEQUE
DIRECTEMENT DU PRÊTEUR
25000 à 1,5 MILLION \$
Conditions à négocier • Commission assurée aux courtiers
Décisions dans les 48 heures
INDIVIDUAL INVEST. CORP. 739-3636

Édifice KINGS HALL La Cour du Roi
1231, rue Sainte-Catherine ouest entre La Montagne et Drummond
EN LOCATION

- Espace de 12 000 pi. car. disponible pour salle d'exposition, école ou bureaux, donnant sur l'atrium.
- Restaurant avec terrasse au 2^e étage donnant sur l'atrium central.

282-0141

Voyez la toute nouvelle
VOLVO 740 GLE 1987
FAMILIALE

- Transmission automatique
- Air climatisé
- Vitres électriques
- Radio AM FM cassette
- Toit ouvrant
- Tout l'équipement de base

ET EN PLUS
La performance — la sécurité — la durabilité et le luxe de la Volvo familiale 740 GLE 87

Prix de location **492\$*** PAR MOIS (Lequel de 1700 \$ Bail de 48 mois, résiliation résiduelle de +500 \$, taxe en sus)

Depuis 25 ans, nous offrons à notre clientèle un service de navette à destination du métro.

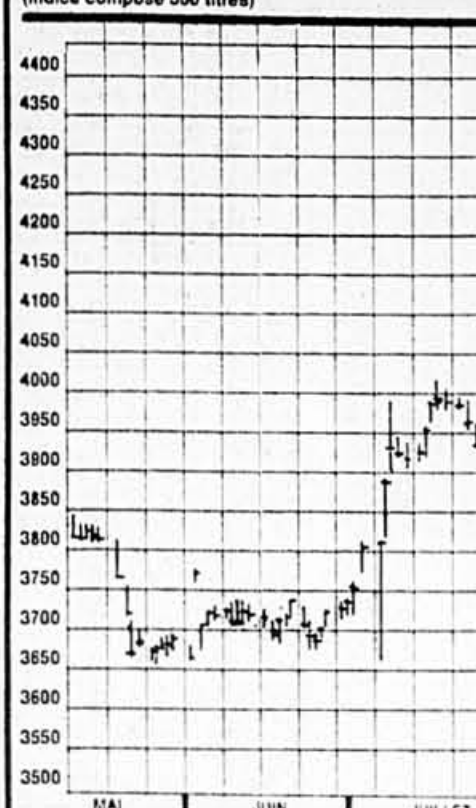
LEMENN VOLVO
3839, boul. TASCHEREAU, St-Hubert
678-1220

TORONTO

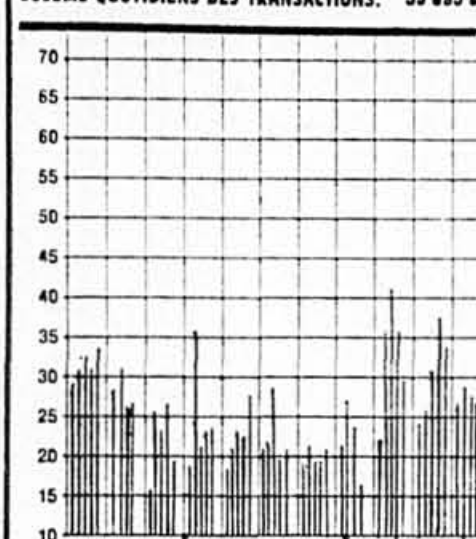
VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSÉ

Haut: 4000,77
Fermeture: 4000,77
Bas: 3971,26

(Indice composé 300 titres)



VOLUME QUOTIDIEN DES TRANSACTIONS: 33 805 000



INDICES DE TORONTO

	Ferm.	Var.
300/COMPOSE	4000,77	+44,61
SERV. FINANCIERS	2563,90	+31,93
MINES ET METAUX	3294,91	+58,81
PETROLES ET GAZ	4671,32	+66,96
INDUSTRIELLES	2409,98	+29,37
TSE 35	211,30	+2,65

SOUS INDICES DE TORONTO

	Ferm.	Var.
AURIFERES	9299,94	+310,70
PAPETERIES	5303,90	-44,98
CONSOMMATION	5516,56	+9,28
IMMOBILIER	12991,47	-123,16
TRANSPORT	9006,68	+70,03
PIPELINES	3112,98	+30,54
SERV. PUB.	2886,05	+6,91
COMMUNICATIONS	7070,94	+77,52
DETAIL	3899,04	+5,70
GESTION	6494,68	+55,45
HAUTE TECHNOLOGIE	1040,40	+12,50

A/B	Ventes	Hautes	Bas	Ferm.	Net
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10

VANCOUVER

VOLUME: 10 400 000

INDICE GENERAL

Fermeture: 1001,10

A/B	Ventes	Hautes	Bas	Ferm.	Net
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10
A. G. P. M.	2490	1510	1010	1510	+10

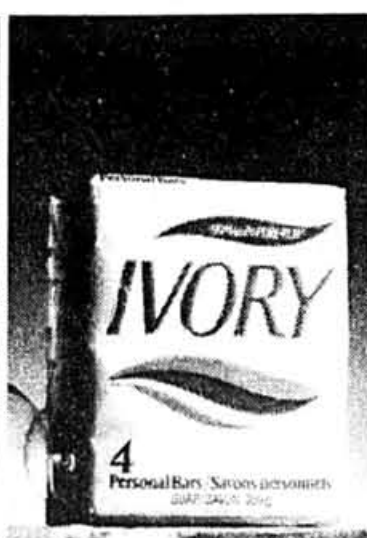
Valuers	Ventes	Hautes	Bas	Ferm.	Net
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10
Alcan	5000	130	120	120	-10

[illegible]

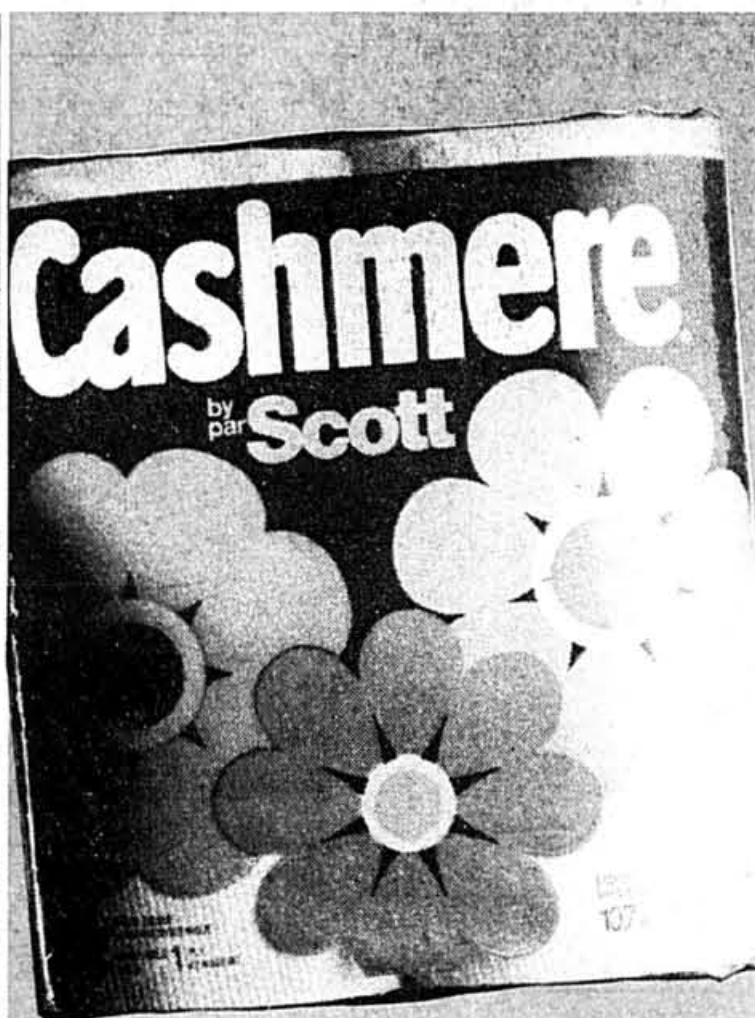
REMPPLISSEZ VOS SACS!



2/88¢
Au choix



1.19
paquet de 4



99¢
Papier hygiénique
4 rouleaux



88¢
900 ml

COUPON-RABAIS

Thins

Maxi-minces - 30

Notre prix **3.79**

Moins **-2.00**

Avec coupon-rabais vous ne payez que **1.79**

\$2

Limite: 1 coupon-rabais par achat. Valable jusqu'au 8 août 1987.

COUPON-RABAIS



99¢
saveurs variées



3.79
750 ml



2.59
chac. 300 ml

COUPON-RABAIS

Protège-dessous

Protège-dessous - 30

Notre prix **2.29**

Moins **-1.50**

Avec coupon-rabais vous ne payez que **79¢**

1.50

Limite: 1 coupon-rabais par achat. Valable jusqu'au 8 août 1987.

COUPON-RABAIS



1.11
biscuits Cadbury



1.39
100 ml + 50 ml en prime



9.99
tous formats



1.99
chac. 450 ml

COUPON-RABAIS

Maxi-serviettes

Maxi-serviettes - 30

Notre prix **3.79**

Moins **-1.50**

Avec coupon-rabais vous ne payez que **2.29**

1.50

Limite: 1 coupon-rabais par achat. Valable jusqu'au 8 août 1987.

COUPON-RABAIS

LES MEILLEURS BAS PRIX... TOUS LES JOURS!

SATISFACTION GARANTIE

■ Carrefour Laval ■ Centre Commercial Pont-Viau ■ Place Longueuil
■ Mail Champlain à Brossard ■ Les Promenades Saint-Bruno ■ Mail West Island
■ Place LaSalle ■ Les Galeries Lachine ■ 180, boul. Anjou à Châteauguay

Prix en vigueur jusqu'à épuisement des stocks. Pas de bons de réservation. Achats en magasin.